



HAL
open science

Le Décrochage Scolaire : un défi pour le Professeur-Documentaliste ?

Roxanne Hablot

► **To cite this version:**

Roxanne Hablot. Le Décrochage Scolaire : un défi pour le Professeur-Documentaliste ?. Sciences de l'information et de la communication. 2020. hal-03421583

HAL Id: hal-03421583

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03421583v1>

Submitted on 9 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

Master MEEF 2nd degré

Parcours Enseignement Pratiques Accompagnées

DOCUMENTATION

2018-2020

« Le Décrochage Scolaire : un défi pour le
Professeur-Documentaliste ? »

Mémoire de Master

Écrit de clôture

Roxanne HABLLOT

Directeur de mémoire : Bernard Heizmann

« Je me représente tous ces petits mômes qui jouent à je ne sais quoi dans le grand champ de seigle et tout. Des milliers de petits mômes et personne avec eux, je veux dire pas de grandes personnes – rien que moi. Et moi je suis planté au bord d'une saleté de falaise. Ce que j'ai à faire c'est attraper les mômes s'ils s'approchent trop près du bord. Je veux dire, s'ils courent sans regarder où ils vont, moi je rapplique et je les attrape. C'est ce que je ferais toute la journée. Je serais l'attrape-cœurs et tout. »

J.D. Salinger, *L'Attrape-Cœurs* (1951)

Remerciements

À l'heure où j'écris ces dernières lignes, je me retourne pour regarder le travail accompli durant cette année scolaire et, dans la prolongation, mon parcours universitaire. Lorsque l'on touche à un sujet comme celui du décrochage scolaire, on est parfois loin de se douter de toutes les notions que cela peut drainer. Ce mémoire m'aura permis d'avoir du recul sur ce phénomène aux raisons complexes, pas toujours détectable au premier coup d'œil.

Je remercie également mes camarades de la promotion 2018-2020 du Master MEEF-Documentation qui ont su me remotiver et m'encourager au moment où je baissais (presque définitivement) les bras. La solidarité n'est pas un frein lorsque l'on prépare un concours, bien au contraire, pouvoir compter les uns sur les autres était primordial.

Un merci général à l'ensemble de mes formateurs dont les propositions de pistes de recherches m'ont éclairé et « m'ont tendu la main, peut-être à un moment où je ne pouvais pas, où j'étais seul[e] chez moi. Et c'est assez curieux de se dire que les hasards, les rencontres forment une destinée... Parce que quand on a le goût de la chose, quand on a le goût de la chose bien faite, le beau geste, parfois on ne trouve pas l'interlocuteur en face, je dirais, le miroir qui vous aide à avancer. Alors ce n'est pas mon cas, comme je le disais là, puisque moi au contraire, j'ai pu ; et je dis merci à la vie, je lui dis merci, je chante la vie, je danse la vie... Je ne suis qu'amour ! Et finalement, quand beaucoup de gens aujourd'hui me disent : « Mais comment fais-tu pour avoir cette humanité ? » Eh bien je leur réponds très simplement, je leur dis que c'est ce goût de l'amour, ce goût donc qui m'a poussé aujourd'hui à entreprendre une construction mécanique, mais demain, qui sait, peut-être simplement à me mettre au service de la communauté, à faire le don, le don de soi... »¹ Mais je digresse...

Enfin, merci à mes collègues du lycée de Pixérécourt ainsi que les 2 classes de BTS dont j'avais la charge et qui m'ont accompagné pendant cette année scolaire. Cette première expérience en temps plein n'aura été que plus enrichissante, m'a aidé à prendre confiance en moi et à acquérir une posture professionnelle. Merci aux personnes qui ont nourri mes réflexions sur le sujet, qu'ils soient professionnels ou apprenant. Leurs retours, bien qu'oraux seulement, m'ont aidé à voir l'étendue du sujet grâce à des points de vue concrets.

Une mention toute particulière à Geoffroy, le confinement 2020 n'aurait pas eu la même saveur sans ta présence. Néanmoins, même s'il n'est plus physiquement présent tous les jours à mes côtés, « on ne voit bien qu'avec le cœur »².

¹ Monologue d'Otis, Chabat, A. (2002). *Astérix et Obélix mission Cléopâtre*

² De Saint-Exupéry, A. (1943). *Le petit Prince*. Paris : Folio.

Table des matières

Introduction.....	1
1. Le Professeur-Documentaliste et le décrochage scolaire : État des lieux d'un rôle et d'un processus complexes.....	3
1.1. Le Professeur-Documentaliste, un acteur à part au sein du système scolaire	3
1.1.1. Évolutions de l'appellation.....	3
1.1.2. Évolutions de l'espace documentaire	5
1.1.3. La place du Professeur-Documentaliste dans l'organigramme scolaire.....	9
1.2. Le décrochage scolaire, un sujet « récent »	12
1.2.1. Historique et contexte.....	12
1.2.2. Qui sont les décrocheurs ?	16
1.2.3. Les causes du décrochage scolaire.....	20
1.3. Le Professeur-Documentaliste aujourd'hui.....	23
1.3.1. Spécificité du métier : la mission d'accueil	23
1.3.2. L'EMI, un enseignement favorable pour lutter contre le décrochage scolaire .	26
1.3.3. Une nouvelle mission pour le Professeur-Documentaliste ?.....	30
2. La place du Professeur-Documentaliste dans la lutte contre le décrochage scolaire	32
2.1. Un profil unique au sein de l'équipe pédagogique	32

2.1.1.	Le Professeur-Documentaliste comme enseignant-accompagnateur.....	32
2.1.2.	Le Professeur-Documentaliste et les acteurs locaux	36
2.1.3.	Le CDI, un environnement neutre propice à la discussion et à l'échange.....	40
2.2.	Le CDI, un lieu intéressant pour le raccrochage scolaire	42
2.2.1.	Loi Blanquer : le CDI comme lieu d'inclusion ?	42
2.2.2.	L'éducation par les pairs ?.....	46
2.2.3.	La pédagogie différenciée	48
2.3.	Des « outils » au service du Professeur-Documentaliste et de l'élève	50
2.3.1.	L'Accompagnement Personnalisé au CDI.....	50
2.3.2.	Mise en place d'ateliers, de clubs ou de formations	53
2.3.3.	Le raccrochage par le jeu	56
3.	« Questions sociales, questions scolaires » (Bernard, 2011).....	60
3.1.	Réponses apportées par l'ensemble des acteurs afin de lutter contre le décrochage scolaire	60
3.1.1.	Stratégies.....	60
3.1.2.	Limites des équipes éducatives et pédagogiques.....	63
3.1.3.	Collaboration(s).....	65
3.2.	La Crise du Covid-19 : Quels impacts sur l'enseignement ?.....	67

3.2.1. Un terreau pour le décrochage scolaire ?	68
3.2.2. Assurer un suivi pédagogique	70
3.2.3. Le rôle du Professeur-Documentaliste dans cette crise (échange de manière plus personnelle avec l'élève).....	72
3.2.3.1. Création de ressources pour guider les élèves.....	72
3.2.3.2. Entretenir la relation nouée avec les élèves.....	73
Conclusion	75
Bibliographie/Webographie.....	77
Table des sigles.....	89
Annexes	90
Annexe 1 :.....	90
Annexe 2.....	91

Introduction

Avant même de commencer la rédaction de ce mémoire, il y a eu des interrogations et beaucoup de doutes. Au vu des récents évènements sanitaires qui ont touché le monde entier, une épidémie qui a remis en cause les méthodes de travail de chaque corps de métier, l'éducation et le maintien du lien École/Apprenant était plus que jamais au centre des priorités du Ministère de l'Éducation Nationale. En France, l'accent a été mis sur la Continuité Pédagogique, devoir assurer ses cours au plus grand nombre d'élèves possible dans le but de maintenir un contact régulier afin que le taux de décrochage parmi les apprenants soit le plus faible possible. Cette situation, inédite dans le pays, a conduit le corps enseignant à revoir dans l'urgence la pédagogie, la manière de travailler en virtuel à la place du présentiel, ... à s'adapter. Inévitablement pourtant, la part de décrocheurs a augmenté durant cette période, représentant environ 4% des apprenants³, avec des raisons multiples.

Le décrochage scolaire est un phénomène relativement « récent » (une vingtaine d'années) mais qui existe depuis la création de l'École, touchant des jeunes avec des profils assez hétéroclites. Il peut particulièrement survenir au collège car le fossé entre le CM2 et la Sixième est parfois trop important pour certains ou au lycée car les parcours proposés ne correspondent pas aux attentes des élèves. Il est également possible de voir une esquisse de décrochage dès la primaire. Toujours est-il que les chercheurs et autres professionnels de l'éducation s'accordent à dire que le décrochage est un processus long qui peut être difficilement décelable chez certains profils. La littérature sur le sujet est plus fournie depuis une dizaine d'années environ. Il est important de préciser qu'un décrocheur n'est pas obligatoirement en situation d'échec scolaire. En effet, un élève considéré comme bon par l'équipe pédagogique peut connaître des difficultés dans sa vie personnelle qui conduiront à un décrochage.

³ Morin, V. (2020). En ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/11/deconfinement-le-defi-de-la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire_6039265_3224.html

Ce mémoire a pour but d'interroger le rôle du professeur-documentaliste dans la lutte contre le décrochage scolaire et notamment quelle place peut-il occuper dans ce processus souvent long et complexe ? Dans quelle mesure le professeur-documentaliste peut-il jouer un rôle comme « enseignant accompagnateur » dans la lutte contre le décrochage scolaire ? Le sujet supposant de comprendre le sujet du décrochage scolaire dans son ensemble mais surtout, le lien entre le professeur-documentaliste et le lieu CDI et enfin, l'impact que peut avoir des derniers sur un jeune en situation de décrochage. Dans une première partie, il sera question de faire un état des lieux général concernant les différentes parties du sujet. Plus précisément, nous reviendrons sur les différentes évolutions majeures qu'a connu ce métier où la balance enseignant/documentaliste n'est toujours pas équilibrée, un historique sur le décrochage scolaire ainsi qu'une justification du sujet dans les sciences de l'information et de la communication seront proposés. La deuxième partie sera pleinement consacrée au sujet principal, le professeur-documentaliste et le décrochage scolaire. Enfin dans la troisième partie, les différents rôles occupés par l'équipe enseignante ainsi qu'un passage consacré à la crise sanitaire qu'a traversé la France durant les mois de mars, avril, mai 2020, véritable vecteur de décrochage scolaire dû, à la fois à une « fracture numérique » toujours présente en France, mais également à une confirmation de décrochage qui était déjà plus ou moins présente en présentiel.

On ne naît pas décrocheur, on le devient.

1. Le Professeur-Documentaliste et le décrochage scolaire : État des lieux d'un rôle et d'un processus complexes

1.1. Le Professeur-Documentaliste, un acteur à part au sein du système scolaire

1.1.1. Évolutions de l'appellation

Dans son ouvrage *Les CDI des lycées et des collèges*, Françoise Chapron, maîtresse de conférences et responsable du Master Documentation ainsi que présidente honoraire de la APDEN (Association des Professeurs-Documentalistes de l'Éducation Nationale), consacre une partie à l'historique du métier de Professeur-Documentaliste ainsi qu'à l'évolution des espaces qui leur étaient dédiés : les CDI. Les deux premières parties de ce bloc concernant le Professeur-Documentaliste en sont inspirées.

Dans un premier temps, à la fin des années 1950, le métier était uniquement centré sur de la documentation majoritairement administrative et technique. Le contact avec les élèves n'était alors, pas d'actualité. Avec cette fusion bibliothèques/SDI, cela donne une cohabitation de plusieurs métiers similaires de prime abord mais avec des tâches particulières et bien définies. Cette cohabitation verra la formation d'une nouvelle appellation : les documentalistes-bibliothécaires. Des circulaires redéfinissant les tâches, essentiellement du fonds documentaire ainsi que relevant du domaine de l'administratif et les missions (de communication interne concernant les événements se déroulant dans l'établissement) qui leur incombent paraissent régulièrement.

Ensuite, la première circulaire de mission « *Les fonctions des responsables de centre de documentation et d'information des établissements d'enseignements du second degré* » voit le jour en 1977. Il demeure sous l'appellation « Documentaliste-Bibliothécaire » et sa fonction,

toujours dans cette même circulaire de 1977 devient essentiellement d'ordre pédagogique : « Le documentaliste bibliothécaire, au même titre que ses collègues enseignants, est membre à part entière de la communauté éducative que constitue un établissement scolaire. Quelles que soient les formes que prend son action, il contribue toujours, soit indirectement, soit directement, à la formation des élèves : sa fonction est donc d'ordre essentiellement pédagogique. »⁴ Cette circulaire sera appuyée en 1986 par une seconde mettant l'accent sur les fonctions qui deviennent alors des missions puis, en redéfinissant les rôles joués par les documentalistes-bibliothécaires en insistant sur la pratique de la pédagogie par le projet ; mais également la part importante consacrée au travail avec les enseignants de disciplines. Cette « charge pédagogique » (Entraygues, 2015), essentiellement prescrite de manière interdisciplinaire donc, doit être réalisée en collaboration avec les enseignants de disciplines. Enfin, le professeur-documentaliste doit continuer de développer une ouverture de l'établissement sur l'extérieur ainsi que la gestion du centre de ressources. De ce fait, on constate une adaptation aux mutations de la société (Entraygues, 2015) qui voit la pédagogie mise au premier plan. Il est intéressant de noter que jusqu'à la parution de la dernière circulaire de 2017, aucune autre n'était venue redéfinir le métier qui, pourtant, a connu des avancées majeures en 30 ans notamment dans les domaines du numérique et de la pédagogie.

Les deux circulaires de 1977 et 1986 tiennent un rôle central dans l'Histoire des CDI et du rôle du Professeur-Documentaliste car elles situent la place de ce dernier, à côté de ses collègues enseignants. On lui reconnaît effectivement le fait qu'il est un membre à part entière de la communauté éducative. Cette nuance, bien souvent remise en question par les institutions ou par les collègues de discipline, porte tout son poids dès la fin des années 1970 puis réaffirmée en 1986 et ce, même avant la création du CAPES de Documentation en 1989 qui terminera de légitimer ce métier au sein de l'établissement scolaire. En créant le CAPES de Documentation, Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation Nationale a légitimisé

⁴ SavoirsCDI. Les fonctions des responsables de centre de documentation et d'information des établissements d'enseignements du second degré. En ligne : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1970-1979/circulaire-n-77-070-du-17-fevrier-1977.html>

l'appellation « Professeur » et reconnu le fait que le Professeur-Documentaliste avait une identité professionnelle spécifique appartenant au domaine des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC).

Il faudra attendre 30 ans pour qu'une nouvelle circulaire, n° 2017-051 du 28 mars 2017 et intitulée « *Les missions des professeurs-documentalistes* » voit le jour. Elle reprend les trois missions principales évoquées dans la circulaire de 1986 soit : la mission éducative et de pédagogie, le fait qu'il soit responsable du CDI, qu'il élabore la politique documentaire de l'établissement et le fait qu'il soit un acteur important concernant l'ouverture culturelle de l'établissement. On lui reconnaît pleinement la mission pédagogique qui lui incombe grâce à son CAPES, mais également un enseignement qui pourrait lui revenir pleinement mais qui reste l'affaire de tous : l'Éducation aux Médias et à l'Information. Cet enseignement comporte un programme pour le cycle 4 mais se situe également dans le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (S4C) et est porté par la circulaire de mission en tant que « *maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias* » (MENJ, 2017). Le Professeur-Documentaliste a un rôle à part dans l'établissement, à la fois comme enseignant pas toujours perçu comme tel par les élèves, ce qui peut conduire certains d'entre eux en situation de décrochage à venir dans ce lieu parfois refuge, mais aussi comme gestionnaire du centre de ressources dans un lieu défini qui a également connu une évolution dans ses fonctions et ses appellations.

1.1.2. Évolutions de l'espace documentaire

L'évolution de l'appellation du métier est indubitablement liée à l'évolution des espaces documentaires, ces derniers ayant connu des transformations notables, en parallèle des mises à jour concernant les tâches des Documentalistes. Marcel Sire, inspecteur général de l'Éducation Nationale, développe la mise en place des SDI (Services de Documentation et d'Information) qui comportent alors l'ensemble des fonds documentaires d'un établissement

scolaire. Les SDI ont intégré les bibliothèques déjà présentes dans les lycées créés après 1945, puis, tout au long des années 1960, ont intégré des personnels spécifiques, des règles de fonctionnement ainsi que des textes les gérant. Au départ, ils étaient réservés aux enseignants mais, par la mise en place d'une circulaire datant de 1973⁵ où leur présence dans chaque établissement secondaire devient obligatoire, il apparaît alors logique de les ouvrir également aux élèves d'où leur attribution d'une fonction de service d'aide pédagogique. Il faudra néanmoins attendre 1974 et la circulaire de George Tallon⁶ pour que les CDI prennent le nom que l'on utilise encore aujourd'hui : Centre de Documentation et d'Information. Cette circulaire est centrale dans l'évolution des CDI car elle leur reconnaît une place au premier plan dans le fonctionnement de l'établissement scolaire ainsi qu'une nouvelle façon d'enseigner la pédagogie. Ces lieux sont rapidement investis par les élèves. Ils ressemblent à des bibliothèques où la pédagogie peut largement cohabiter avec la structure et qui, souvent, sont situés au cœur de l'établissement afin de faire rayonner la connaissance dans l'ensemble de l'établissement.

Ces dernières années, plusieurs concepts architecturaux inspirés des bibliothèques/médiathèques ont vu le jour. On y retrouve une volonté de faire du CDI, le « troisième lieu ». Ce concept a été créé par Ray Oldenburg (ENSSIB, 2015) dans les années 1980 et viendrait répondre à un besoin de se rencontrer en dehors des premiers et deuxièmes lieux de vie : la maison et le travail. La bibliothèque « troisième lieu » est caractérisée par une volonté de créer du lien social entre les usagers, une modification du mobilier, moins austère et plus attractif, une diversification des services et des activités proposés. D'après le document de l'ENSSIB, le changement majeur concernant le troisième lieu s'opérerait au niveau de la relation entre les usagers et le bibliothécaire, ce dernier ne répondant pas uniquement à une

⁵ SavoirsCDI. Le service de Documentation et d'Information pédagogiques des établissements d'enseignement de second degré. En ligne : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1970-1979/fiches-roses-extraits.html> page consultée le 01/06/2020

⁶ Savoirs CDI. Aménagement de centres de documentation et d'information dans les établissements de second degré. En ligne : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1970-1979/circulaire-n-74-108-du-14-mars-1974.html>

demande de service de la part du premier. Une véritable relation pourrait se nouer entre eux donnant ainsi l'envie aux usagers de revenir fréquenter ce lieu. Il en va de même pour les CDI où les liens entre les Professeurs-Documentalistes et les élèves ont évolué au fur et à mesure des décennies, des circulaires et des missions. Il peut donc sembler logique que le lieu doit évoluer à son tour pour répondre aux besoins des apprenants, qui ne sont plus les mêmes que ceux présents dans les années 1970 par exemple. Avec l'arrivée du numérique, des salles informatiques (en plus des salles audiovisuelles) ont été aménagées et les CDI comportent, bien souvent, des postes informatiques pour aider les élèves dans leurs recherches d'informations. En 2012, une volonté claire de décloisonner les espaces a vu le jour par suite d'une réflexion d'un groupe de travail emmené par Jean-Louis Durpaire alors Inspecteur Général de l'Éducation Nationale (IGEN). Le guide ou Vademecum publié, qui découle de ces travaux s'intitule « *Vers des Centres de Connaissances et de Culture* » (MENJ, 2012) qui a pour but de faire évoluer les CDI en 3C, inspirés des *learning centres* issus du monde des bibliothèques anglo-saxon où les élèves pourraient s'y former et apprendre de manière autonome. Les 3C permet d'initier une réflexion pour apprendre et vivre ensemble à l'échelle de l'établissement scolaire en s'appuyant à la fois sur l'imprimé et le numérique, des enseignants et des personnels encadrants y apportent des conseils et une aide méthodologique aux élèves. Il permet enfin de réenvisager le rôle du Professeur-Documentaliste et du CDI dans l'établissement à travers les questions de la formation, de l'espace (conviviaux, ouverts et flexibles), du temps (accessibilité maximale), des ressources (nombreuses et renouvelées) et des services proposés aux usagers. Françoise Chapron évoque un « CDI hors les murs » ou un « eCDI » (Chapron, 2015) qui ne doit pas être confondu avec une permanence mais qui doit pouvoir cohabiter avec elle afin que les élèves ne soient pas confus au niveau des espaces accessibles durant les temps libres et les heures vacantes dans leur emploi du temps. Ici, la conception de l'apprentissage pourrait poser un problème car les enseignants ne seraient pas spécifiquement formés à ce type de pédagogie. De plus, la conception de l'apprentissage pourrait s'en retrouver impactée car les élèves n'ont pas spécialement l'autonomie requise au préalable. Cela s'apprend, se travaille et se transmet mais pour le moment, les 3C n'ont de 3C que le nom. D'autres mouvements pour repenser les

espaces CDI ont été envisagés en s'inspirant notamment du *design thinking*. Cette méthode anglo-saxonne consiste à construire des projets innovants centrés sur l'utilisateur, accordant une place centrale à la construction, l'expérimentation et la créativité. Il se déroule en trois phases, l'inspiration qui permet de comprendre les besoins des usagers, l'idéation où l'on reformule les constats et l'itération où l'on teste avec les usagers. Le *design thinking* est un concept généralement flexible où tout un chacun peut proposer ses idées pour aboutir à un aménagement commun. Ces propositions se retrouvent dans le concept de *CDI Remix* qui se définirait comme un dispositif réunissant des usagers et des non-usagers pour réfléchir et trouver collectivement des réponses à des problématiques liées au fonctionnement et/ou l'aménagement du CDI. Il serait basé sur le principe du recensement des besoins et des envies et il permettrait aux participants d'esquisser leur vision du CDI idéal à travers des questions, des problèmes concrets et des projets à réaliser.

Enfin, l'idée de tiers-lieu, qui rejoindrait celle de troisième lieu a été envisagée mais pour Antoine Burret, interrogé par Hélène Mulot, il n'est pas concevable que les CDI soient des tiers lieux car ils ne répondent pas aux caractéristiques qu'il présente dans sa thèse. Il définit le tiers-lieu comme « une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception d'une représentation commune » (Mulot, 2017). Plus axé sur le lien social et le lieu qui donne la création de ce lien social, le tiers-lieu serait donc un espace où la collaboration de tous les acteurs présents dans le lieu, mènerait sur la création d'un support commun. Dans la mesure où les élèves présents au même moment au CDI ne se fréquentent pas tous et qu'ils ont, bien souvent, des devoirs différents à produire ou des buts différents, cette idée de tiers-lieu n'est pas envisageable pour Antoine Burret. D'autres approches concernant l'espace CDI ont également été envisagées comme un *FabLab*, un *makerspace* et un espace de *co-working* mais elles ne sont qu'au stade de l'expérimentation. Ce qui est certain, c'est que les élèves doivent pouvoir se repérer facilement dans l'espace qui est à leur disposition et qu'avec le déploiement du numérique à l'école, les CDI ont dû s'adapter pour allier le fonds papier avec le fonds numérique.

Il est intéressant de noter, qu'au-delà de l'espace proposé, le CDI peut également devenir un lieu refuge pour les élèves décrocheurs qui peuvent ne pas se sentir à l'aise avec le fonctionnement "normal" d'une classe dite classique.

1.1.3. La place du Professeur-Documentaliste dans l'organigramme scolaire

Le Professeur-Documentaliste est un membre à part dans la communauté éducative. Souvent placé au même niveau que l'équipe vie scolaire alors qu'il est pourvu d'un CAPES certifiant une aptitude au professorat comme l'ensemble de l'équipe professorale, pourtant, ses fonctions vont pourtant souvent, bien au-delà d'un cours magistral classique. Soucieux de toujours faire valoir sa place, il n'en est pas moins un acteur souvent apprécié des élèves car il est accessible. Lorsque l'enseignant de discipline quitte la salle de cours lors de la récréation par exemple, le professeur-documentaliste est alors le relais avec l'élève. C'est vers lui qu'il peut se tourner durant son temps libre pour échanger sur un sujet quelconque, imprimer un document ou rendre/emprunter un ouvrage. A l'inverse de l'enseignant de discipline, que l'apprenant ne choisit pas, ce dernier se tourne vers le professeur-documentaliste avec une volonté qui lui est propre et un choix libre. Ce dernier se tient « à côté de » l'élève et non pas « en face de lui » ce qui lui permet de prendre une posture bienveillante envers l'apprenant, de lui montrer que l'on peut avancer côte à côte vers l'acquisition d'une autonomie, d'un esprit critique ainsi que l'acquisition d'une culture plus importante (grâce au fonds papier, numérique et audiovisuel).

Au carrefour de l'équipe pédagogique et de l'équipe enseignante, le professeur-documentaliste est à même de se saisir de la thématique du décrochage scolaire afin de travailler en collaboration avec ces deux entités. Dans le Factuel du 3 juin 2020, le sujet est abordé par Véronique Barthélémy, Maîtresse de Conférences à l'Université de Lorraine qui a récemment fait paraître un ouvrage sur la collaboration entre CPE et enseignants. Il est vrai

que cette thématique a été peu étudiée dans la littérature française mais surtout étrangère car, comme elle le souligne à juste titre, les CPE n'existent pas dans les autres systèmes éducatifs. Le constat est fait ici que les relations entre CPE et enseignants sont rarement poreuses, les enseignants n'étant, de prime abord, pas perçus comme devant pratiquer la discipline et le suivi du comportement des élèves. Cette tâche ne serait uniquement que l'apanage du CPE. Or, l'ensemble des acteurs de l'EPLE doivent travailler ensemble afin de tenir un discours unifié devant les apprenants : de leur montrer une cohésion et un esprit d'équipe est fondamental. Une expérience de terrain portée par l'équipe de CPE et le Professeur-Documentaliste va dans le même sens en créant un pôle CDI/Vie scolaire (Vrech, 2010) dans l'optique d'une mutualisation des compétences professionnelles de chacun. Ici, les personnels de surveillance peuvent se familiariser avec le lieu dans le but d'élargir les horaires d'ouverture de l'espace afin de permettre aux élèves plus de facilités de fréquentation. Il est vrai qu'il est coutume de dire que le CDI doit se trouver à proximité de la salle des professeurs pour faciliter les échanges et les collaborations. Ici, l'accent est mis sur le rapprochement des disciplines notamment par l'acquisition d'objectifs communs relevant du S4C (6 : relatif aux compétences sociales et civiques et 7 : l'autonomie et l'initiative). Les projets éducatifs sont au cœur en mettant en avant l'éducation aux médias ainsi que la promotion des initiatives citoyennes.

Concernant uniquement le professeur-documentaliste, il joue également un lien avec la vie scolaire car il communique souvent avec cette équipe notamment lorsqu'une classe a un vide dans son emploi du temps et que certains élèves souhaitent se rendre au CDI. Il développe parfois des affinités avec certains élèves, habitués à fréquenter le lieu et, dans ce cas, peut être amené à déceler des potentiels décrocheurs qui privilégieront un autre lieu que la classe. Sa place au sein de l'organigramme scolaire étant particulière et évoluant au gré de chaque établissement scolaire (la qualité des missions pédagogiques confiées au professeur-documentaliste dépendraient de la bonne volonté de chaque chef d'établissement ainsi que de la relation avec les différents acteurs, (Leturcq, 2016)), le professeur-documentaliste doit souvent faire face aux préjugés de ses collègues. Sandrine Leturcq fait le point sur le métier

en constatant que l'apparition du numérique a beaucoup bouleversé les pratiques (Leturcq, 2016) mais que les conditions de travail restaient similaires. Il faudra attendre l'année d'après, 2017, pour voir la parution de la dernière circulaire de mission en date. Le constat est également fait au niveau des heures d'enseignement où l'information-documentation n'est, encore aujourd'hui, toujours pas considérée comme une discipline à part entière. Cet enseignement n'a, d'ailleurs, pas de professeur attiré dont le choix le plus logique, par sa formation, son diplôme et son expertise serait : le professeur-documentaliste. Le fossé de considération est flagrant lorsque l'on compare les référentiels ainsi que les différentes épreuves dans l'Enseignement Agricole. Ici, le professeur-documentaliste y est reconnu comme un acteur à part entière, non seulement dans l'équipe enseignante mais également dans l'équipe éducative. Des heures d'enseignement en information-documentation lui sont dédiées notamment dans le module M22 en BTS Agricole ainsi qu'en module MG1 en Bac Professionnel (Gardiès, 2017). Le professeur-documentaliste travaillant à l'Éducation Nationale reste dépendant des autres enseignants de disciplines, malgré le fait que depuis la réforme de 2016 et l'apparition des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), ainsi que la création de l'EMI en 2013, le cloisonnement disciplinaire a éclaté là où le système éducatif français marque un attachement toujours prononcé au mode de fonctionnement : 1 heure/1 classe/1 discipline/1 enseignant identifié qui entraîne « un cloisonnement disciplinaire des savoirs » (Cordier, 2015). En effet, l'accent est mis sur la collaboration entre enseignants car chaque discipline peut être traitée ou approfondie avec les savoirs d'une autre. Un professeur d'histoire-géographie peut aborder les notions d'EMI en se basant sur les élections présidentielles aux États-Unis par exemple, le professeur-documentaliste peut également traiter le sujet en s'appuyant sur comment distinguer et réagir face à des fausses informations, des rumeurs... chaque matière peut être traitée sous un point de vue unique, mais en combinant les savoirs, en s'associant aux autres, il est tout à fait possible de faire comprendre différemment les choses aux élèves ce qui leur permettra de mieux assimiler les savoirs et peut-être d'éviter un décrochage scolaire par faute de compréhension de la matière (Chavernac, 2017).

Finalement, être Professeur-Documentaliste avec un statut toujours quelque peu « hybride » (Leturcq, 2016), c'est accepter d'avoir une place d'électron libre dans l'organigramme, c'est savoir se réinventer sans cesse, savoir proposer des solutions et des nouveautés pour rester attractif mais aussi nouer des liens pour que l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques puissent avancer de manière sereine au service de la réussite de l'élève. Le professeur-documentaliste possède cette faculté de pouvoir facilement travailler avec tous les acteurs de l'établissement scolaire tant son champ d'actions peut être déployé. Il a souvent été appelé « métier à plusieurs casquettes » mais il nécessite simplement une bonne capacité d'adaptation. Le professeur-documentaliste est, en ce sens, le lien entre l'équipe éducatrice et l'équipe enseignante ainsi qu'un intervenant non-négligeable dans le processus de décrochage scolaire.

1.2. Le décrochage scolaire, un sujet « récent »

1.2.1. Historique et contexte

Tout d'abord, lorsque l'on aborde le sujet du décrochage scolaire, ce qui revient le plus souvent dans la littérature est qu'il est question d'un processus long et complexe. De plus, c'est une problématique qui est beaucoup étudiée depuis environ une vingtaine d'années en France et en Europe. Il est important de souligner qu'au départ, c'est-à-dire dans les années 1990, il était question « d'échec scolaire » (Oreste, 2016) rendant alors le phénomène plus brutal et perçu de manière négative par l'ensemble des acteurs faisant peser la culpabilité sur l'élève et sa famille. Il peut se présenter par une rupture avec le système scolaire car le décrocheur n'y a jamais réellement trouvé sa place ou par le fait de subir passivement l'école. L'étude du décrochage scolaire au collège semble être importante car « l'organisation du collège favorise les débuts de l'autonomisation et la mise en perspective de plusieurs points de vue, manières d'enseigner (plusieurs enseignants) et matières » (Chagnon, 2017). C'est à cette période-ci que l'élève va commencer à développer sa pensée personnelle. C'est aussi à

cette période que le premier choix d'orientation va se faire. Or, l'orientation est un des phénomènes majeurs liés au décrochage scolaire.

Mais, il faut d'abord revenir sur la définition du décrochage scolaire et, tout comme le cyberharcèlement, plusieurs définitions se côtoient. Il faut savoir que les difficultés à l'école ont toujours été présentes, cependant, avec l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959 (MENJ, 2015) et la mise en place de l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, le décrochage scolaire est devenu un phénomène qui touche de plus en plus de jeunes en France. D'après le Gouvernement français, le décrochage scolaire « est un processus qui conduit chaque année un grand nombre de jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP) ». Ce processus serait la conséquence d'un « désintérêt progressif de l'élève pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs qui tiennent à la fois au parcours personnel du jeune et à la façon dont fonctionne le système éducatif » (MENJ, 2017). Ensuite, d'après le site Eduscol et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), il s'agit de « tout jeune qui quitte le système de formation initiale, sans avoir le niveau de qualification minimum requis par la loi » (LDE, 2012). Béatrice Kammerer le présente également sous l'angle de la non-finalité, c'est-à-dire le fait qu'au bout, le jeune n'obtient pas un diplôme sanctionnant ses années d'études (Bac Général, Technologique, BEP, CAP, Bac Professionnel, ...) « le décrochage scolaire se caractérise par le désengagement progressif qui peut mener un jeune, quels que soient son âge et son niveau de qualification, à abandonner sa formation sans avoir obtenu le diplôme la sanctionnant. » (Kammerer, 2020). Jacques Pain met l'accent sur un problème qui relèverait de la médecine, le décrochage scolaire serait une « Maladie nosocomiale de l'école » (Pain, 2012 in IFÉ, 2013). Pour le Maître de conférences en sciences de l'éducation et spécialiste du décrochage scolaire Pierre-Yves Bernard, ce phénomène peut être conceptualisé par deux approches distinctes. La première porte sur « l'opposition acte/processus » qui correspond à une opposition : « d'un côté le fait social défini comme réalité objective, indépendamment des personnes, de l'autre le fait social construit à partir d'un ensemble d'interactions ». Selon

le premier point de vue, le décrochage peut être ainsi défini comme étant « une situation objective, clairement identifiable, et dont la fréquence peut faire l'objet d'une mesure quantitative ». Cette première conception du terme de décrochage scolaire n'est pas causée par des motivations ou des facteurs individuels. A l'opposé, la deuxième conception se caractériserait ainsi, « le décrochage scolaire ne peut être pensé en dehors des perceptions, des attitudes, des comportements qu'ont les acteurs sociaux en situation ». Ainsi, le fait de se limiter au « passage à l'acte » relève de « l'illusion scientifique et occulte les ressorts d'un processus qui ne peut s'identifier à son seul repérage institutionnel. » (Bernard, 2011, p.10-11).

La problématique du décrochage scolaire n'est étudiée que depuis une vingtaine d'années alors qu'elle existe depuis les années 1960 avec l'ouvrage de Louis Cros intitulé *L'explosion scolaire* (1961). Cet auteur explique que la décision de rendre obligatoire la scolarité jusque 16 ans en 1959 nécessite un changement dans l'organisation du système éducatif français. C'est dans les années 1980 que le phénomène commence à prendre place officiellement. En 1985, 39% des jeunes possédaient uniquement le diplôme du Brevet et 80% d'une classe de Terminale obtenait son BAC (Kammerer, 2020). En 1990, 20% des moins de 25 ans étaient au chômage. Ce chiffre devient problématique pour la société car ce taux de chômage est mis en corrélation avec une montée de la délinquance (Benasé-Rebeyrol, Servois, 2012). Cette augmentation pouvant s'expliquer par l'importance croissante prise par le diplôme comme condition d'accès au marché du travail car les refus d'embauche successifs entraînent de la frustration et de l'agacement pour le décrocheur et donc un rejet de la société que ces derniers trouvent injuste (IFÉ, 2013). En France, la première publication sur le sujet est datée de décembre 1999 à la suite d'un appel d'offre interministériel et le contexte était que l'on parlait « d'échec scolaire » ce qui démontrait que les limites d'un régime d'éducation largement fondé sur une convention académique (Bernard, 2011) avaient été atteintes. Toujours d'après Pierre-Yves Bernard, le système scolaire était sélectif et basé sur la méritocratie ce qui n'a plus de raison d'être à l'heure où l'on parle d'École Inclusive. En l'an 2000, se tient le sommet de Lisbonne où l'Europe devait être l'économie de la connaissance

la plus compétitive et la plus dynamique du monde avec pour objectif la réduction de 10% le taux des sortants du système scolaire (Unité européenne d'Eurydice, 2000). En 2008, en France, l'impulsion européenne porte ses fruits avec la création du Haut-Commissariat à la Jeunesse dont le but était de « préparer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en faveur de la jeunesse et du développement de la vie associative »⁷ qui aura été éphémère puisque dissolu en 2010. Puis, la publication en juillet de la même année d'un document synthèse résultant d'un groupe de réflexion : « Prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement du jeune décrocheur » (Benasé-Rebeyrol, Servois, 2012) où le lien entre délinquance et décrochage scolaire est de nouveau évoqué en mettant l'accent sur les difficultés d'insertion professionnelles du jeune décrocheur ainsi que la création en 1999 du dispositif « Nouvelles Chances ». Enfin, 2008 étant pleinement l'année estampillée « lutte contre le décrochage scolaire », il y a eu la création d'une journée du refus de l'échec scolaire par l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) (IFÉ, 2013). Plusieurs initiatives françaises ont vu le jour récemment comme l'allongement de l'instruction obligatoire (dès 3 ans), la formation jusque 18 ans pour les jeunes qui n'ont pas d'emploi ainsi qu'une lutte contre les inégalités scolaires précoces avec notamment le dédoublement des classes de CP et de CE1 (Kammerer, 2020). Enfin, plus récemment encore, la réforme du Baccalauréat conduite par le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer décide de supprimer les filières principales (S, ES, L) et de mettre l'accent sur l'orientation des élèves en leur offrant une plus grande flexibilité dans les parcours (Kammerer, 2020).

Ainsi, le décrochage serait plutôt la conséquence d'un long processus d'interactions entre les adolescents et leur environnement familial, amical ou scolaire (le triangle élève-école-famille), que le résultat d'une décision conduisant un élève à mettre fin à ses études. « Le décrocheur manifeste un refus affirmé de l'école, ses parents n'ont pas la volonté ou le pouvoir de le contraindre à la fréquenter » (Berlioz, 2012). La problématique familiale peut déboucher sur le décrochage scolaire de l'élève simplement parce que ses doléances sont plus

⁷ Légifrance, Décret n° 2009-57 du 16 janvier 2009 relatif aux attributions déléguées au haut-commissaire à la jeunesse. (16 janvier 2009). En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020103357>

importantes que la préoccupation de ses parents à l'inverse de l'élève « trop mandaté » (Berlioz, 2012). Il faudra attendre 2009 pour que le décrochage scolaire s'impose dans la circulaire de rentrée et 2013 pour qu'il devienne un axe prioritaire dans la refondation de l'École de la République. Mais, depuis 2017, une baisse de l'intérêt du décrochage scolaire est constatée dans les circulaires de rentrée, pour finir par ne plus apparaître en 2019 dans la Loi pour une école de la confiance (Kammerer, 2020). Depuis environ vingt ans, la France fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité de sa politique éducative. Cependant, 80 000 élèves sortent encore de l'école chaque année sans diplôme, ce qui limite leur possibilité d'insertion professionnelle.

1.2.2. Qui sont les décrocheurs ?

La France comptait 620 000 des 18-24 ans sans diplôme dont 136 000 décrocheurs en 2010, 5 ans plus tard, ils étaient 494 000 sans diplôme dans la même tranche d'âge et 110 000 à avoir décroché (MENJ, 2015). Ces chiffres, au niveau européen sont plutôt satisfaisants, ils représentent 8,9% de sortie précoce chez les 18-24 ans contre 10,6% en moyenne en Europe (Kammerer, 2020), mais les chiffres tendraient à baisser depuis environ une dizaine d'années (IFÉ, 2013). Le constat est fait, en 2013, 22% des jeunes diplômés se retrouvent au chômage 3 ans après leur sortie de formation contre 50% des non-diplômés.

De nombreuses études démontrent que les filles réussissent mieux que les garçons. En effet, elles semblent « plus appliquées, demandent plus d'explications aux professeurs, leurs méthodes de révision sont plus élaborées. Toutes filières confondues, elles entrent plus jeunes que les garçons dans l'enseignement supérieur et redoublent moins ». Mais, il semble cependant, que les filles soient « globalement moins sûres d'elles et plus pessimistes quand approchent les examens. Lorsqu'elles échouent, elles ont tendance à incriminer leurs moindres aptitudes, lorsqu'elles réussissent, elles soulignent plutôt leur travail que leurs « dons » (De Boissieu, 2009, p.3). A l'inverse, les garçons sont plus sûrs d'eux et ont une plus

grande estime d'eux-mêmes. Ils sont aussi plus ambitieux que leurs camarades, et visent donc des emplois ayant plus de responsabilités et de compétitions comme dans les filières scientifiques ou les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Il existe donc de réelles différences de parcours entre les filles et les garçons qui ne semblent pas avoir les mêmes objectifs professionnels, mais aussi des différences de performances et de réussite (MENJ, 2015). Ainsi « les meilleures performances scolaires des filles constitueraient [...] une explication de leur plus faible risque de décrochage scolaire » contrairement aux garçons qui, « à niveau scolaire égal [...] ont un risque de décrochage scolaire plus élevé » (Buisson-Fenet, 2017, p. 30). Il existe une corrélation entre les résultats, le genre et la comportement scolaire (Lakhdar, 2012).

De plus, dans l'étude des facteurs de risque de décrochage scolaire, Hélène Buisson-Fenet indique que le genre semble être un facteur déterminant. En France, « 20% des jeunes hommes sortent de l'école sans avoir obtenu un diplôme de fin d'études secondaires contre 11% des jeunes femmes » (Buisson-Fenet, 2017, p. 30). Ainsi, le genre semble être un des paramètres à prendre en compte dans le décrochage scolaire. En effet, le genre influence le comportement des personnes, ou tout du moins pour la plupart d'entre elles. Une fille se doit d'être une bonne élève, d'être sage alors que les garçons sont généralement les plus dissipés en classe et ont des résultats moins bons que ceux des filles. Il existe donc une différence face au décrochage entre les filles et les garçons. Cependant, le genre n'est pas le seul facteur du décrochage scolaire, les origines sociales des élèves interviennent aussi dans ce processus.

Les décrocheurs ont des profils multiples mais force est de constater qu'il existe des disparités socio-économiques en ce qui concerne les compétences dites de base et les résultats scolaires (Kammerer, 2020). Ce sont souvent des jeunes issus d'origines sociales défavorisées. Un enfant d'ouvrier aurait quatre fois plus de risques de sortir sans diplôme (MENJ, 2015), la CSP ayant une influence négative sur l'élève, disqualifiant ses parents par leur manque d'études et donc de connaissances mais aussi au niveau de la précarité, le niveau de vie de l'élève ne lui permettant pas d'avoir accès à des ressources suffisantes pour compléter ses connaissances. Cela entraîne un décalage et une incompréhension chez l'élève, un

sentiment d'injustice qui peut, en plus du décrochage scolaire, entraîner une rupture avec les parents (Thorent, 2012). Néanmoins, en lycée général et technologique, l'abandon concerne aussi largement les CSP favorisées ainsi que la taille de la famille (Thorent, 2012). Ces élèves peuvent être victime de harcèlement scolaire ou de cyberharcèlement les empêchant de se concentrer sur leurs études car ils n'ont pas de répit face aux harceleurs. Un élève harcelé et décrocheur n'est pas nécessairement un « mauvais » élève, il est juste la cible d'une personne voire d'un groupe ce qui a pour conséquences un changement de comportement, une peur constante et une défiance envers les adultes qui devront, pour mettre un terme au problème, faire se confronter le harceleur et le harcelé. Cette expérience peut se révéler traumatisante chez le harcelé car, s'il connaît son agresseur, il a peur de lui et n'a pas nécessairement envie de s'attirer plus de problèmes en le dénonçant. (Stassin, 2019, Elliott 2015) 1 élève sur 10 aura déjà été victime de cyberharcèlement au cours de sa vie... (Leturcq, 2019) Un élève peut également décrocher car il est en situation d'handicap physique ou mental qui devient trop lourd par rapport aux exigences de l'Institution, des solutions adaptées à son handicap existent avec, notamment, la mise à disposition d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH). Il faut, pour cela, que l'établissement et la famille en fasse la demande, ces personnels étant des agents contractuels de l'État⁸.

Dans le dossier numéro 84 de l'IFÉ paru en mai 2013, une typologie des décrocheurs a été mise en place ce qui a permis de voir des points communs entre eux, même si leur parcours est unique. La typologie de Kronik et Hargis (1990) distingue :

- Les élèves en difficultés (d'apprentissage et en trouble du comportement)
- Les élèves tranquilles (difficultés d'apprentissage mais pas de trouble du comportement)
- Les élèves silencieux (qui échouent à l'examen).

⁸ Source : <https://www.education.gouv.fr/devenir-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-12188>

La typologie de Janosz (2000, reprise par Bernard, 2011) tirée d'une étude sur des échantillons longitudinaux à deux époques différentes (1974 et 1985), distingue :

- Les élèves silencieux ou discrets (40 %, pas de troubles du comportement, conformes à la demande scolaire, résultats faibles, CSP défavorisées)
- Les inadaptés (40 %, problèmes sur le plan des apprentissages et du comportement, profil psychosocial plutôt négatif, problèmes familiaux, délinquance, comportement déviants)
- Les désengagés (10 %, peu de problème de comportement, peu d'aspiration scolaire, performance dans la moyenne mais scolarité non valorisée)
- Les sous-performants (10 %, forts problèmes de comportement, faible performance scolaire, situation d'échec).

La typologie de Fortin et al. (2006) distingue :

- Les élèves avec des comportements antisociaux cachés (mensonge, vol, racket, drogue), un rendement scolaire inférieur à la moyenne. Ils restent conformes à la norme, ne se font pas prendre, leur famille est peu contrôlante, la cohésion familiale faible et ils ont un haut niveau de dépression
- Les élèves peu intéressés et peu motivés par l'école : ils ont une bonne performance scolaire mais s'ennuient. Ils pensent qu'il y a peu d'ordre et d'organisation dans la classe, ils ont un taux de dépression supérieur à la moyenne et ont une appréciation négative du soutien affectif familial
- Les élèves en difficultés de comportement et d'apprentissage : ils ont une faible performance scolaire, des troubles du comportement. Ils commettent des actes de délinquance et ont un haut niveau de dépression. Le soutien familial est très faible et ils ont une opinion négative de l'organisation et de la communication dans la famille (mais il existe quand même une cohésion familiale et un contrôle parental)

- Les élèves dépressifs : leurs notes sont dans la moyenne, il n’y a pas de problème de comportement externalisé, ils ont une opinion positive des enseignants. Mais ils ont un très haut niveau de dépression, ils souffrent d’une faible cohésion familiale, même s’il y a un soutien affectif et une organisation familiale avec un contrôle parental fort. Le climat de classe est négativement perçu.

Ces typologies, bien que similaires sur certains points, ont malgré tout pu évoluer au fil des ans, notamment en s’affinant et en proposant des causes qui collent plus à la réalité. Les décrocheurs ne sont plus considérés uniquement par rapport à leur comportement en classe mais aussi, et surtout par une attitude globale ; on cherche à comprendre d’où peuvent venir ces problèmes ainsi que leurs causes. L’âge, le genre, l’appartenance à une minorité ethnique, le milieu socio-économique de l’élève, la structure familiale, l’orientation psycho-sociale, la composition sociale des établissements ainsi que le contexte territorial (Bernard, 2011) sont tout autant de critères utilisés pour comprendre qui sont les décrocheurs mais, force est de constater que le décrocheur n’a pas de visage, juste une histoire, un contexte, qui fait qu’il devient décrocheur. Pour contrer cela, il faut prendre des mesures « sur-mesure », chaque élève étant unique.

1.2.3. Les causes du décrochage scolaire

Un décrocheur scolaire est perçu comme un individu contraint, qui subit l’héritage de l’institution scolaire qui est là pour forger l’élève, ne lui laissant que très peu de temps pour souffler (entre son année de Terminale et sa première année postbac par exemple). En France, la volonté politique de repérer les décrocheurs et de lutter contre le décrochage ne relève pas d’une prise de conscience tardive d’un phénomène ancien. Elle est symptomatique d’une nouvelle conception de l’école centrée sur la notion de capital humain (Benasé-Rebeyrol, Servois, 2012). Ainsi, prendre une année de césure sans pour autant décrocher définitivement par la suite, est mal perçu alors que dans les autres pays, cela est considéré comme normal

ou du moins, concevable (Poissenot). D'après Pierre-Yves Bernard, trois critiques pourraient être données à la notion de décrochage : « La stigmatisation » correspond à la « catégorisation » des élèves décrocheurs qui permet « de dessiner les contours d'une population à risque qu'il conviendrait de repérer ». Ainsi, « parler du décrochage scolaire ne viserait alors qu'à exercer un contrôle accru des populations les plus vulnérables ». Une deuxième critique serait « la simplification ». Selon le chercheur, « instituer le décrochage comme catégorie n'est pas pertinent » car le processus sera alors réduit aux « abandons précoces avant même la fin de la scolarité obligatoire, exclusions, sorties du système à l'issue d'un cycle de formation sans avoir obtenu un diplôme, etc. ». Enfin, une dernière critique pourrait être « l'ignorance des causes ». Pour lui, centrer la recherche sur le décrochage revient à « masquer les causes profondes du phénomène, qui s'inscrivent dans les trajectoires des individus et dans les contextes sociaux et scolaires qui s'y rapportent » (Bernard, 2011, p.8). En effet, il semble y avoir peu de recherches sur ce qui cause le décrochage plutôt que sur la notion de décrochage en elle-même. Cette simplification des recherches semble entraîner une simplification de cette problématique alors que le décrochage scolaire est un phénomène complexe et le résultat de nombreux facteurs. En effet, « le fait de quitter l'école avant l'obtention du diplôme d'études secondaires sans se réinscrire l'année suivante » (Poirier, Lessard, Fortin et Yergeau, 2013) peut entraîner des difficultés pour une insertion professionnelle future. Les élèves qui décrochent au collège ou en école élémentaire et donc n'ayant pas encore validé le diplôme du Brevet, se retrouvent sans qualification et sans diplôme. Ce sont pourtant des éléments indispensables à l'entrée dans le monde du travail de nos jours. De plus, si un élève décroche alors qu'il est encore jeune, sans aucun diplôme, il aura des difficultés à reprendre des études s'il le souhaite. Ainsi, pour aider ces jeunes, le gouvernement a mené, et mène toujours, une politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. D'ailleurs, en 2017, le Gouvernement publie une roue incluant les différentes causes possibles du décrochage scolaire.

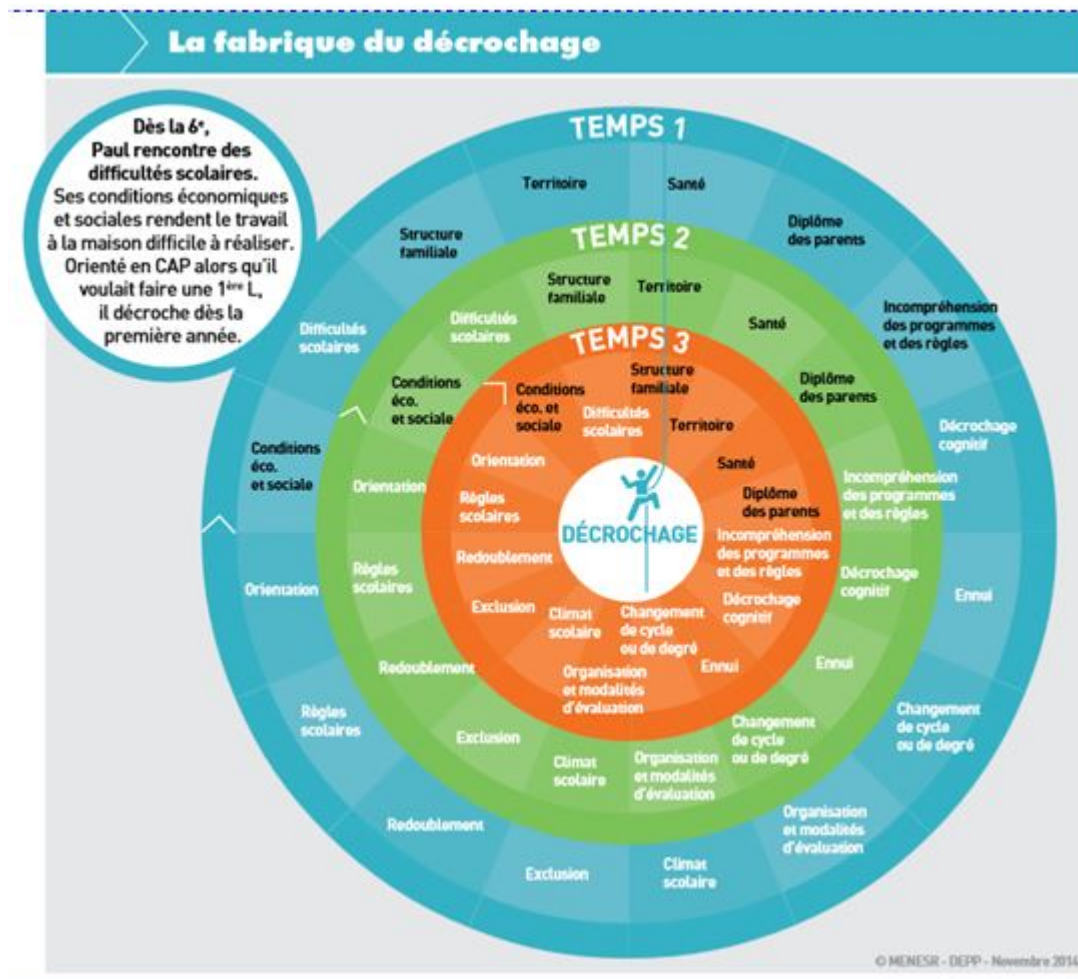


FIGURE 1: LA FABRIQUE DU DECROCHAGE (MENJ, 2017)

Le décrochage scolaire ne peut donc pas être étudié sans parler de la réussite ou de l'échec scolaire. En effet, les élèves décrocheurs sont, le plus souvent, des élèves en situation d'échec scolaire. La plupart des élèves en situation de décrochage scolaire sont des élèves ayant des problèmes à l'école : de concentration, de motivation, d'intérêt pour l'école, mais aussi des problèmes en dehors de l'école : des situations familiales ou des situations économiques compliquées. De plus, chaque individu n'est pas affecté de la même manière par ces éléments. Pour un élève, les problèmes familiaux le rendent peut-être plus investi à l'école alors que pour un autre élève, cette situation le fera se décrocher petit à petit de l'école. S'ajoutent à cela les relations que l'élève peut avoir à l'école, avec ses pairs ou avec ses enseignants qui peuvent aussi influencer l'élève dans son rapport avec l'école. Le plus

souvent, il n'existe pas qu'une seule cause mais c'est souvent un ensemble de problèmes qui entraîne un élève à décrocher de l'école. Chaque décrocheur est unique, ce processus complexe doit être mieux compris de l'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire afin de pouvoir réagir le plus rapidement possible. Il est acquis que le décrochage « s'enclenche et se joue principalement dans la classe, on ne le perçoit bien souvent que quand il est trop tard et que l'élève est au stade « désimpliqué » » (David, 2012).

1.3. Le Professeur-Documentaliste aujourd'hui

1.3.1. Spécificité du métier : la mission d'accueil

La mission d'accueil combine les deux acteurs du lieu : le professeur-documentaliste et le CDI, les deux étant indissociables. Outre la mission d'éducation du professeur-documentaliste chez l'apprenant qui se manifeste par la mise en place de l'enseignement de l'EMI, ainsi que des collaborations avec les enseignants de discipline, le lieu CDI est également un élément majeur dans les missions de l'enseignant-documentaliste. Présent dans la circulaire de mission des professeurs-documentalistes de 2017, il est décrit comme tel : « *Le CDI est un espace de formation et d'information ouvert à tous les membres de la communauté éducative. Dans ce cadre, le professeur documentaliste pense l'articulation du CDI (et son utilisation) avec les différents lieux de vie et de travail des élèves (salles de cours, salles d'étude, internat) en lien avec les autres professeurs et les personnels de vie scolaire.* »⁹ Ici, l'on retrouve le fait que le professeur-documentaliste est le lien entre les deux communautés présentes dans l'établissement. Le lieu CDI est « au service de » ceux qui le fréquentent et c'est cet aspect qui fait la spécificité de ce métier.

Chaque année, le professeur-documentaliste accueille les classes de Sixième au CDI afin qu'ils se familiarisent avec l'espace, l'organisation et la classification. La majorité des CDI de l'Éducation Nationale fonctionne avec la classification Dewey et la majorité des CDI de

⁹ Source : https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm?cid_bo=114733

l'Enseignement Agricole fonctionne avec la Classification Décimale Universelle (CDU). Il est primordial que les élèves s'approprient les lieux, « *développent des habitudes de pratiques* » (Louvel, 2016) et qu'ils sachent qu'il leur est possible durant toute leur scolarité de venir consulter les différents fonds, demander des conseils de lecture au professeur-documentaliste mais également parfois, y trouver refuge. Le CDI devient dès lors un lieu refuge pour les élèves décrocheurs car l'un des facteurs prédominants du décrochage est une mauvaise orientation de l'apprenant. De ce fait, fuyant la classe, il peut devenir un élève qui fréquente plus assidument ce lieu. Le parcours scolaire doit être une expérimentation pour l'élève, il devrait être en mesure de pouvoir se tromper sans que son erreur ne soit synonyme de peur, d'angoisse. Pour l'aider à faire « le bon choix » l'ONISEP propose de mettre en place un kiosque de l'orientation, le plus souvent au CDI ce qui représente un accompagnement éducatif non négligeable. Ce kiosque se compose de fiches métiers ainsi que du parcours Postbac envisageable pour y parvenir. Ici : « *Le professeur documentaliste met à la disposition des élèves et des professeurs, la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. Il travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale.* »¹⁰ Mettre à la disposition n'est pas uniquement laisser les élèves se servir, c'est proposer un accompagnement dans la recherche de formation et/ou du métier. Le kiosque ONISEP est un élément, aujourd'hui, plus symbolique que matériel car la majorité des écoles ou des universités proposent des sites Internet mis à jour régulièrement avec des parcours de formation clairs. Le site Internet de l'ONISEP permet également d'étayer les choix des élèves concernant leur orientation. Néanmoins, au-delà d'un accompagnement lors de recherches sur la formation, une écoute attentive des besoins de l'élève est primordiale car elle permet parfois de déceler des décrocheurs qui ne se sentent pas à leur place dans la formation qui leur est proposée par exemple, les élèves « discrets » (Kammerer, 2020) qui sont présents en cours, rendent les devoirs mais absents car ils avaient d'autres aspirations. La pression familiale peut jouer dans ce type de décrochage, bien souvent, « le triangle école-élève-famille » (LDE, 2012), peut avoir une incidence non-négligeable sur le développement de l'élève qui développe alors des phobies scolaires. Ainsi, pour ne pas décevoir les espoirs des

¹⁰ Source : https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm?cid_bo=114733

parents, l'enfant se coulera dans le moule, sans pour autant que cela soit réellement ses aspirations propres, et deviendra un « enfant trop mandaté » car la demande des parents de travailler et de réussir est souvent dans l'excès ; l'enfant se sent alors étouffé (Berlioz, 2012). Il est important pour l'enseignant que l'élève se sente en sécurité pour pouvoir se développer, il doit changer sa relation à l'adulte en le voyant comme un tuteur, par le biais d'activités de coopération qui renforcent l'estime de soi et le sentiment de pouvoir réussir (Bannay, Bordage, 2012).

Le lieu CDI doit pouvoir être mis en valeur régulièrement notamment grâce à la mise en place de tables thématiques, des ouvrages regroupés autour d'un même sujet en lien, ou non, avec les programmes de disciplines. Il est possible également de demander au Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC) l'emprunt d'une exposition également soit en lien avec les programmes ou l'actualité (Centenaire de la Première Guerre Mondiale) soit dans un but uniquement culturel. Si le professeur-documentaliste est également Référent Culture qui « est un professeur volontaire nommé dans chaque lycée. Il a pour missions principales d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement »¹¹, il devient acteur renforcé du projet d'établissement, son implication dans ce dernier étant déjà actée puisqu'il a la charge de rédiger la politique documentaire qui est un des volets constituant le projet d'établissement. Le Référent Culture travaille également en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), ce dernier est l'acteur majeur qui permettra la mise en place de projets artistiques et culturels au sein de l'établissement mais également en dehors (sorties scolaires avec spectacles, pièces de théâtre...)

Accueillir l'élève c'est le considérer, lui donner de l'importance et lorsque l'élève repart du lieu avec sa requête traitée, cela peut être un des éléments qui déclenchera sa seconde venue voire sa fréquentation assidue du lieu. Accueillir l'enseignant, c'est également créer la possibilité de faire naître des collaborations intéressantes grâce aux programmes de

¹¹ Source : <https://eduscol.education.fr/cid59216/les-referents-culture.html>

disciplines mais également en lien avec l'actualité et les différentes manifestations qui sont recensées chaque année. Il n'est pas nécessaire de placer le lieu CDI à côté de la salle des professeurs si l'on est à la recherche d'une collaboration. Le plus important réside dans le fait que le professeur-documentaliste doit être en mesure de solliciter ses collègues en leur proposant de les inclure dans des projets innovants, en mettant en avant leurs programmes mais aussi en se basant sur leurs goûts personnels. Il est primordial de repenser l'accueil des élèves sur les temps hors classe (*Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire*, dossier de presse, novembre 2016) La tâche la plus complexe reste encore de convaincre l'ensemble de la communauté de l'établissement scolaire de franchir la porte qui mène au CDI. Une fois cette épreuve passée, le champ des possibles s'ouvre à tout un chacun.

Un CDI en bonne santé est un CDI fréquenté !

1.3.2. L'EMI, un enseignement favorable pour lutter contre le décrochage scolaire

L'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) est un enseignement interdisciplinaire permettant aux élèves d'acquérir une culture informationnelle. Apparu pour la première fois dans le texte de loi du 8 juillet 2013 dit « *d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République* »¹², cet enseignement s'inscrit dans les programmes dès la primaire (Cycles 2, 3) jusqu'à la classe de Troisième (Cycle 4). On constate donc un suivi régulier tout au long de la scolarité de l'enfant. Devenue indispensable avec l'apparition de la génération Y (les élèves nés à la fin des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990) qui a presque toujours connu les nouvelles technologies, l'EMI permet aux élèves de mieux maîtriser l'environnement numérique dans lequel ils évoluent. En effet, d'après Véronique Delarue, professeure-documentaliste, « *ce n'est pas parce que les jeunes sont nés et*

¹² Legifrance. En ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id> page consultée le 01/06/2020

grandissent dans un environnement où le numérique est omniprésent qu'ils maîtrisent spontanément les outils du Web et son des utilisateurs, consommateurs et producteurs aguerris. » Pour elle, ainsi que pour beaucoup de chercheurs en SIC ou en sciences de l'éducation, il ne suffit d'évoluer dans un cadre aléatoire ou beaucoup de ressources sont disponibles pour les jeunes, il faut que la génération d'avant s'empare de ces outils, arrive à les maîtriser afin d'ouvrir la voie pour une utilisation raisonnée d'Internet et des nouvelles technologies. Il y a un besoin d'accompagnement de l'élève de la part de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Si l'on se penche sur l'historique de l'Information-Documentation, parent pas si éloigné que cela de l'EMI, on constate en effet que les notions et les concepts qui la composent restent dans la même veine. Le champ de la seconde tend, bien évidemment à évoluer comme le précise Anne Cordier (Cordier, 2015) pour se rapprocher de la première en repensant les relations entre les trois principales cultures de l'information : média, informatique et information-documentation. Pour Anne Cordier, les professeurs-documentalistes faisaient déjà de l'EMI avant que l'EMI ne s'appelle EMI. Mais, il serait plus aisé de pratiquer l'EMI en co-disciplinarité car elle mobilise tous les acteurs de la communauté éducative autour d'un projet citoyen fédérateur et de valeurs partagées (Mahmoudi, 2017).

À la suite des vagues d'attentats qu'a connu la France durant l'année 2015 et à la vague d'informations et de théories complotistes qui en ont découlé, l'Éducation Nationale a décidé de mettre un fort accent sur l'EMI en renforçant sa présence dans le Parcours Citoyen ainsi que dans l'enseignement transversal qu'est l'EMC (Enseignement Moral et Civique) afin que l'élève puisse construire son jugement moral et civique (Mahmoudi, 2017). Pourtant, les fausses informations ne sont pas nées en même temps qu'Internet (Mouillé, 2017) mais elles se sont renforcées pour créer un climat de peur incité par Internet. Pourtant, l'un des principaux points de l'EMI est de « former l'esprit critique des élèves ». Il est évoqué dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et de nouveau dans la circulaire de rentrée 2015 « *L'éducation aux médias et à l'information qui contribue au parcours citoyen, doit en particulier être renforcée à l'heure du numérique et des réseaux sociaux* » pour être enfin repris dans titre de la circulaire de rentrée 2017. On constate

que le numérique est une priorité qui a pour but de réduire les inégalités entre apprenants en les faisant tous acquérir cette culture du numérique et de ses pratiques. Si le verbe former peut paraître quelque peu excessif, on y décèle pourtant une volonté de la part de l'Institution de mettre en œuvre une pédagogie de l'esprit critique. Il est primordial que les jeunes, à travers cet enseignement, apprennent à remplacer leur crédulité face aux nombreuses sources d'informations auxquelles ils sont confrontés quotidiennement par un recul et une autonomie critique, leur donner les clefs pour décrypter les informations qu'ils ont devant les yeux. L'interlocuteur privilégié pour un enseignement optimal de l'EMI serait le professeur-documentaliste qui, par son expertise, est en mesure de prendre en charge des classes seul ou en collaboration avec des enseignants de disciplines. Mais, dans les textes officiels, aucun passage ne pose la légitimité effective de l'enseignant sur le terrain. De plus, la réforme du collège vient compliquer l'enseignement de l'information-documentation par le professeur-documentaliste car la priorité est donnée aux « binômes d'enseignants » de discipline (Leturcq, 2016). Il n'y a pas heures d'enseignement directement affectées aux professeurs-documentalistes qui doivent alors solliciter leurs collègues de discipline. L'EMI est pourtant destinée à être enseignée par n'importe quel professeur, même le professeur-documentaliste...qui ne viendrait alors qu'en appui. Pourtant, depuis la circulaire de mission de 1986, le professeur-documentaliste est désigné, entres autres, comme l'expert de l'EMI.

Dans le cadre du décrochage scolaire, la formation à l'EMI, et donc le développement de l'esprit critique chez le jeune, lui permettra de mieux maîtriser les codes des réseaux sociaux, limiter l'influence des médias et prendre du recul sur ses pratiques numériques. Les réseaux sociaux sont un des facteurs qui impactent la vie privée des élèves, et afin de limiter le harcèlement dont certains peuvent être victime, il est nécessaire pour eux d'acquérir une autonomie critique concernant les médias et donc l'information. Dès l'entrée en Sixième, les élèves sont, normalement, pris en charge par le professeur-documentaliste qui a en charge l'information-documentation. Au vu du contexte social et politique et de la propagation très rapide des rumeurs et autres *Fake news* il devient dès lors indispensable de former les élèves, dès leur plus jeune âge à savoir décrypter les informations qui se présentent à eux. La maîtrise

de la recherche documentaire devient alors un axe à travailler afin qu'ils désacralisent les liens partagés qu'ils trouvent en naviguant sur les réseaux sociaux.

Former les élèves peut revenir à limiter les risques de cyberharcèlement qui contrairement au harcèlement dit classique ne s'arrête pas au sortir de l'établissement, il persiste sans relâche sur les réseaux sociaux et sur le portable de l'élève. Le harcèlement à l'école a presque toujours existé, comme les fausses informations qui ne sont pas nées avec Internet, le cyberharcèlement est une variante du harcèlement scolaire qui ne laisse aucun répit à l'apprenant. Le point divergeant de ces attaques est l'anonymat. En effet, l'harceleur peut aisément se cacher derrière un faux profil sur les réseaux sociaux et en créer de nouveaux si le harcelé le bloque. Une définition claire du cyberharcèlement n'a, à ce jour, pas encore été mise en place tant la nature du délit s'appuie sur des critères mouvants. Bérengère Stassin tente de réunir des critères dans son ouvrage *(cyber)harcèlement* afin de dresser un portrait-robot de cet acte. Elle se base sur trois critères retenus par plusieurs chercheurs dont les points d'appui divergent : « *Certains auteurs se centrent avant tout sur l'usage des nouvelles technologies et présentent le phénomène comme l'envoi « numérique » de contenu hostile [...]. D'autres soulignent, en plus, le caractère répétitif des attaques et l'envie de nuire, se rapprochant ainsi des traditionnelles définitions du harcèlement « hors ligne ». [...] Outre la nature répétée des attaques Vandebosch et Van Cleemput (2008, cités par Bellon, Gardette, 2013 : 19) insistent sur un troisième aspect propre à toute situation de harcèlement, à savoir le déséquilibre des forces et la relation asymétrique entre harcelé et harceleur.* » À partir de ces éléments, l'EMI devient un enjeu indispensable pour les élèves car il ne s'agit pas de diaboliser les médias ou de tenir un discours négatif quant à leur utilisation (boyd, 2016), il s'agit, pour les élèves, d'en maîtriser les codes, de gérer leur « extimité » (Tisseron, 2011) qui leur permet de prendre confiance en eux à travers les *likes*, les commentaires... en renforçant leur *self-estim*. L'EMI, entrée en vigueur en 2016 dans les programmes, aura alors pour but de « *permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication* » mais aussi de « *former des « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables*

de demain » (MENJ, 2018). Le terme *cybercitoyen* est ici fort car le ministère prend en compte les pratiques numériques des jeunes dans un texte de loi.

En conclusion, l'EMI par tous et pour tous est une nécessité afin de chaque acteur de l'établissement scolaire et en particulier les apprenants puissent maîtriser ces outils avec lesquels ils sont nés. Ils doivent prendre conscience des conséquences potentiellement néfastes que leurs publications peuvent avoir. Une publication sans importance dans un premier temps, peut ressurgir des années plus tard et porter préjudice à l'auteur ou la personne visée dans ladite publication. En effet, les écrits sur Internet peuvent rester très longtemps stockés, comme dit l'adage populaire : *Les paroles s'en vont, les écrits restent*. Les apprenants d'aujourd'hui sont considérés comme des « Poucettes »¹³, terme employé par le philosophe Michel Serres pour désigner le fait que les jeunes, ne se servent plus que de leurs pouces pour naviguer sur leurs écrans tactiles, mais également des *Digital Naïves* (Cordier, 2015), une des caractéristiques de la génération Y : « *Les Digital naïves sont les personnes nées à l'ère du numérique mais qui ne disposent pas des compétences nécessaires et suffisantes pour utiliser des outils numériques avec une maîtrise adéquate et adaptée.* »¹⁴

1.3.3. Une nouvelle mission pour le Professeur-Documentaliste ?

Le Professeur-Documentaliste, grâce à sa place particulière dans l'établissement scolaire peut aisément prendre en compte la thématique du décrochage scolaire dans son environnement de travail. Le CDI est, en effet, souvent considéré comme un « lieu neutre » car aucune classe n'y séjourne ; il devient alors intéressant pour faire revenir l'élève dans le système éducatif. De plus, grâce à son statut particulier, notamment du fait qu'il ne possède pas tous les attributs d'un enseignant « classique » et que son identité n'est pas rattachée à son statut (Poissenot, 2014), Le professeur-documentaliste pourrait être en mesure, avec la

¹³ Serres, M. *Petite Poucette*, Le Pommier, 2012

¹⁴ Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Digital_Na%C3%AFve

collaboration de l'équipe de vie scolaire et du PsyEn et/ou de l'infirmier scolaire, de mener des expérimentations dans le CDI afin d'en faire un lieu de rattachement scolaire. Il serait intéressant de demander aux acteurs de l'équipe pédagogique : quelle est leur perception de la population de décrocheurs et leur perception du CDI ? Est-ce que les élèves qui s'inscrivent lors des heures de permanence sont également des élèves avec un profil de décrocheur ? L'équipe de vie scolaire ayant une sensibilité face aux élèves au comportement à tendance décrocheur, un échange bienveillant sur le sujet permettrait l'élaboration d'une liste d'élèves à prendre en charge.

En effet, le décrochage scolaire étant un processus majoritairement social et relationnel ainsi que le résultat d'une déception, il serait préférable pour l'élève de ne pas se confronter à un membre de l'équipe enseignante, notamment les enseignants de disciplines qui font peu de cas par cas mais plutôt à un acteur du schéma scolaire qu'il n'identifie pas forcément comme un professeur à part entière. Le but de cette démarche étant de rendre le jeune moins hostile au système scolaire et donc à l'institution. Le professeur-documentaliste est perçu comme quelqu'un de « disponible » du fait qu'il passe beaucoup de temps dans le lieu où il exerce son activité principale, c'est-à-dire, le CDI. Cela conduit alors l'élève à se diriger naturellement vers lui. Il sait où il peut le trouver et cela peut être perçu comme rassurant. De plus, il est généralement bien placé pour engager une relation plus personnelle lui permettant à la fois d'avoir une attention par rapport aux élèves et, de ce fait, de pouvoir mieux appréhender certains de leurs problèmes. La proposition dans son CDI d'ouvrages à thèmes sociaux qui en mesure d'attirer l'élève, ainsi qu'une mission basée sur l'accueil, deviennent des supports pour le professeur-documentaliste pouvant déboucher sur une relation plus personnelle avec le jeune décrocheur. Alors que les élèves décrocheurs venant au CDI à la place d'aller en cours (par choix délibéré car les cours ne sont pas adaptés pour eux) peuvent être repérés par le professeur-documentaliste, ceux qui sont décrocheurs du type strictement scolaire ne le seront pas. Ces jeunes peuvent alors être éventuellement repérés par les professeurs de discipline ou par la vie scolaire du fait de leurs absences, d'où l'importance du dialogue entre les différentes équipes.

Toute cette démarche, ainsi que son parcours contribuent à pouvoir faire du professeur-documentaliste un enseignant accompagnateur pour l'élève dans la lutte contre le décrochage scolaire. Ce dernier, grâce aux échanges qu'il peut avoir avec les élèves qui fréquentent le CDI, peut être en mesure de détecter le processus complexe de décrochage qui se met en place et donc de placer les élèves décrocheurs par rapport à un curseur : ceux qui sont en train de décrocher, ceux qui décrochent et ceux qui ont décroché. Dès lors, quelle place peut-il prendre dans le processus de décrochage de l'élève ? Un simple repérage du problème peut conduire le professeur-documentaliste à récupérer des informations sur l'élève et réorienter ce dernier du côté de la vie scolaire si le cas est préoccupant. Dès lors, il devient primordial que l'information concernant un éventuel élève décrocheur doit circuler entre l'équipe pédagogique et éducative, le professeur-documentaliste étant le lien entre ces deux entités. Chaque établissement scolaire est unique, c'est pourquoi, une enquête pourrait être proposée au niveau national afin de connaître l'impact du lieu CDI sur les élèves décrocheurs, comment perçoivent-ils cet endroit, est-ce que les décrocheurs sont plus usagers que les non-décrocheurs et pour quelle(s) raison(s) ?

2. La place du Professeur-Documentaliste dans la lutte contre le décrochage scolaire

2.1. Un profil unique au sein de l'équipe pédagogique

2.1.1. Le Professeur-Documentaliste comme enseignant-accompagnateur

Pour comprendre le rôle que peut jouer un enseignant-accompagnateur, il convient de donner une définition de ce terme. Selon le CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales), un accompagnateur serait une « (Personne) qui accompagne (temporairement,

occasionnellement) une autre personne ou un groupe de personnes en déplacement. »¹⁵ On y trouve la notion de mouvement qui supposerait que l'on ne puisse pas accompagner une personne en restant « statique » (sous-entendu dans le même lieu qu'est l'établissement scolaire) mais, si l'on se sert du verbe accompagner, plusieurs choses peuvent ressortir. « Servir de protecteur ou de guide à une personne. [...] Servir de compagnon à une personne, notamment à une femme. »¹⁶ En occultant la toute fin de la définition, la vision du professeur-documentaliste comme enseignant-accompagnateur serait plus perçue comme cela pour les intéressés en insistant sur la notion de guide. Guider l'élève dans sa réflexion sur son orientation, sur ses choix d'options et de parcours, le conseiller sur une lecture... font parties des missions du professeur-documentaliste. Dans les *Cahiers Pédagogiques* n°545 de mai 2018, un dossier consacré à la pratique de l'accompagnement est au cœur des préoccupations des articles publiés. Un passage est notable tant la définition donnée de l'accompagnement peut rappeler le rôle du professeur-documentaliste : « Parce qu'accompagner, c'est se situer au cœur du processus d'apprentissage de chacun des élèves. Pour y arriver, il faut des enseignants et des formateurs capables de répondre aux besoins des élèves, des stagiaires, des formés novices ou plus expérimentés, avec suffisamment de disponibilité, de compétences et d'empathie. Pratiquement, cet accompagnement peut se faire hors de la classe voire hors du temps scolaire, soit pendant la classe par l'adaptation des consignes aux besoins des élèves ou par la personnalisation des apprentissages. »¹⁷ L'accompagnement hors de la classe est ce qui peut se rapprocher le plus du lieu CDI, c'est-à-dire un lieu d'accueil, un lieu d'écoute, un lieu de partage.

Accompagner un élève en situation de décrochage nécessite forcément un dialogue entre ce dernier et l'Institution pour comprendre les causes qui l'ont amené à cette situation. C'est ainsi qu'a été créé le rôle de Référent Décrochage Scolaire lors de la rentrée 2015-2016. Ses missions sont explicitées dans un document produit par Eduscol et se caractérisent par :

¹⁵ CNRTL. (2012). En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/accompagnateur>

¹⁶ CNRTL. (2012). En ligne : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/accompagner>

¹⁷ Source : « Accompagner, c'est se situer au cœur du processus d'apprentissage de chacun des élèves. » (2018). En ligne : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Accompagner-c-est-se-situer-au-coeur-du-processus-d-apprentissage-de-chacun-des-eleves>

« Les référents « décrochage scolaire » sont nommés dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Leur activité se situe au cœur du dispositif de décrochage scolaire. Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, ils se mobilisent avec l'équipe éducative et coordonnent l'action de prévention menée au sein de l'établissement. Celle-ci se structure au sein du GPDS ou groupe de prévention du décrochage scolaire qui, sous l'impulsion du chef d'établissement, réunit l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la compréhension et à la prise en charge de la problématique de l'élève dans sa globalité. Parmi ces acteurs, on peut trouver le professeur principal, le conseiller principal d'éducation, le conseiller d'orientation-psychologue, le médecin scolaire, l'assistance sociale. » (MENJ, 2017). Il faut cependant savoir doser l'accompagnement de l'élève pour qu'il ne tombe pas dans la dépendance et qu'il reste maître de ses décisions (Déprés, 2012). Concernant ce sujet, l'académie de Nancy-Metz propose une banque de fichiers concernant les actions mises en place par les référents décrochage scolaire. Une action, présente dans cette banque d'outils, a notamment été mise en place au lycée Gustave Eiffel de Talange (57) durant 6 mois où la professeure-documentaliste a travaillé en collaboration avec un CPE, l'infirmière, une assistante sociale et une COP. L'action se présente ainsi : « Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire des élèves de seconde (public le plus fragile) et de remédiation avec les élèves démobilisés ou en difficulté scolaire. Neuf classes de seconde au lycée (général et professionnel). Nombre d'élèves pris en charge à ce jour : 10. Lieu : au CDI du lycée avec le professeur-documentaliste. Prise en charge individuelle et de manière régulière ou ponctuelle au CDI avec un calendrier prévisionnel pour chaque élève recensé et une fiche de suivi transmise à chaque membre de l'équipe du projet, au professeur principal de l'élève et au proviseur adjoint. Réunions de suivi de l'équipe du dispositif prévues toutes les 3 semaines. Modalités : Recensement d'élèves présentant des signes de démobilisation, de décrochage ou de souffrance scolaire par l'équipe (CPE, Assistante sociale, Infirmière, COP) puis prise en charge par le professeur-documentaliste avec les instructions d'accompagnement de cette même équipe. Condition : l'élève doit être volontaire, il n'y a aucune obligation d'entrer dans le dispositif. »¹⁸ Cette action, partie du constat que les classes

¹⁸ Action disponible dans la banque d'outils de l'Académie Nancy-Metz. 57TalangeLEiffelINNO2014-fiche

de seconde comportaient le plus d'élèves décrocheurs, a été candidate au prix de l'innovation en 2014. Elle démontre l'importance des relations entre les différents acteurs de l'équipe pédagogique et le professeur-documentaliste et se base notamment sur le dossier de l'IFÉ de 2013 sur le décrochage scolaire.

La question a été posée dans l'EPLEFPA de Pixérécourt (54) à une classe de première année de BTSA option Sciences et technologies des aliments (STA) qui, pour la grande majorité d'entre eux, a exprimé une déception face au contenu de la filière et une envie d'abandonner le cursus (sur 20 élèves, finalement 9 d'entre eux décrocheront pour de multiples raisons, toutes relevant des causes évoquées au début de cet écrit). Durant leurs heures de cours en information-documentation, ils ont plusieurs fois fait part à la professeure-documentaliste de leur déception concernant l'impression qu'ils avaient eu en découvrant la filière lors de la journée portes ouvertes et le fossé qui était présent lors du début des cours à la rentrée. Ils avaient l'impression que la formation était en décalage par rapport à leurs attendus et les informations qu'ils avaient recueillies. Étant une interlocutrice dans le BTS, la professeure-documentaliste a écouté les élèves et débattu avec eux afin d'essayer de comprendre ensemble les causes de cette déception ainsi que les explications plausibles. Les élèves se sont sentis écoutés et considérés en tant qu'individus composant une classe. Ici, la situation de communication est une réponse par rapport à leur mécontentement et la professeure-documentaliste est perçue comme un enseignant « hybride » (Leturcq, 2016) car elle n'est ni pleinement enseignante, ni un parent mais simplement une adulte donc quelqu'un qui peut les conseiller, avec une parole libre et légitime. Tout l'enjeu est là, c'est cette légitimité qui peut faire mouche auprès des élèves déçus. Privilégier le dialogue si la situation globale dans la classe devient problématique et ne pas attendre le conseil de classe ou les heures de vie scolaire pour agir.

Face à cet exemple, la grille de lecture réadaptée d'Albert Hirschmann s'est imposée à l'analyse. Ce dernier part de l'hypothèse que toutes les institutions peuvent avoir des défaillances qui aboutissent à la baisse de qualité des biens et services qu'elles délivrent. Face à cela, les consommateurs (ici, les apprenants) ont le choix entre adopter trois

comportements : la porte de sortie, qui serait l'*Exit*, l'interpellation de l'institution (représentée par le professeur) qui est la *Voice* ou le choix du statu quo dans l'espoir d'une amélioration, par résignation ou par la certitude qu'ils ne trouveront pas mieux ailleurs représenté par la *Loyalty* (Hirschmann, 1970). Comment réagit-on face à une déception ? Une partie des décrocheurs ne sont pas contents ni satisfaits et l'expriment par l'intermédiaire d'un départ. Pourquoi ne sont-ils pas loyaux envers l'équipe enseignante et l'école ? Et surtout, pourquoi ne parlent-ils pas ? L'hypothèse peut être faite qu'il est possible d'accueillir au CDI la modalité *Voice* qui pourrait préluder un *Exit* afin de comprendre les causes de ce mécontentement. Les *Voice* pourraient alors être des gros visiteurs au CDI car ils ne sont pas satisfaits du reste de l'établissement scolaire (victimes de harcèlement, inadéquation avec la classe, ...). On comprend également que, souvent, les élèves sont résignés et préfèrent rester en classe quitte à devenir des « Présents et invisibles » (Arbouche, 2012).

Le terme « enseignant-accompagnateur », terme repris par Claude Poissenot dans son ouvrage *CDI : perceptions et réalités* permet de mettre en lumière une facette du métier assez chronophage mais indispensable au bon développement de l'élève.

2.1.2. Le Professeur-Documentaliste et les acteurs locaux

Lorsque l'on s'interroge sur le décrochage scolaire, les causes sont les premiers éléments qui viennent à l'esprit ainsi que les conséquences sur la scolarité de l'élève et sur son avenir... Décrocher n'est pas signe d'échec scolaire car cela ne veut pas nécessairement dire que l'élève ne s'en sortira pas dans sa vie future. Non, décrocher peut signifier qu'à un moment de la vie de l'élève, l'école n'était plus la solution à ses problèmes. C'est pour cela qu'il existe des acteurs locaux extérieurs à l'établissement qui sont là pour prendre le relais et proposer à l'élève de découvrir d'autres choses, parfois plus professionnalisantes, qui pourraient mieux lui convenir. Chaque élève ayant un fonctionnement unique, le décrochage

scolaire n'est pas une fin en soi, c'est ce que le jeune en fait qui va devenir déterminant pour son futur.

Grâce à ses connaissances concernant l'orientation scolaire, le professeur-documentaliste est à même de dialoguer avec l'élève lorsqu'il se situe au stade « désimpliqué » (David, 2012) ou « transparent » (Arbouche, 2012) afin de lui proposer des solutions alternatives à l'école. Dans un premier temps, il peut proposer aux élèves de se renseigner sur des fiches métiers issues du kiosque ONISEP au sein d'une activité pédagogique. Cela permet de cibler les élèves ayant des aspirations différentes qu'une scolarité « classique ». Le professeur-documentaliste peut également proposer, en collaboration avec le COP, de faire venir des intervenants extérieurs ayant eu des parcours particuliers voire d'anciens décrocheurs ayant su trouver leur voie professionnelle afin de dialoguer avec les jeunes en situation délicate. En tant qu'enseignant-accompagnateur, il peut également proposer des séquences d'accompagnement personnalisées avec l'élève. En plus de lui venir en aide en tant que soutien, cela permet de « sortir le CDI de son rôle de garderie et d'aborder la relation à l'élève de façon privilégiée, individualisée et bienveillante » (Oreste, 2016). Un regard particulier est à prendre en compte concernant les classes de SEGPA qui se retrouvent souvent ostracisées dans l'établissement scolaire car les élèves qui composent ces classes ont parfois des BEP ainsi qu'un niveau scolaire en décalage avec les sections non-SEGPA (Oreste, 2016). Souvent tournées vers la professionnalisation rapide, les classes de SEGPA peuvent comporter des élèves ayant des tendances à décrocher. Une attention particulière doit leur être portée au niveau de l'orientation par les équipes éducatives et pédagogiques.

Les acteurs locaux sont nombreux à se mobiliser pour lutter contre le décrochage scolaire et pour l'insertion des jeunes quittant le système scolaire. Dans l'article « Approches croisées », Jean-Pierre Bourreau et Michèle Sanchez, tous deux enseignants « présentent un dispositif d'accompagnement de lycéens en voie de tout lâcher associant différents partenaires pour la prise en charge des élèves et la préparation de la suite de leurs parcours » (Bourreau, Sanchez, 2012, p.-41-42). Ici, par exemple, le professeur-documentaliste peut

intervenir en prenant en charge un ou plusieurs élèves et du fait, maintenir un suivi régulier avec eux afin que le lien avec l'école ne soit pas totalement rompu. Un autre dispositif basé sur les partenariats et assez peu connu, d'après Pierre-Yves Bernard, par l'ensemble des acteurs, surtout par les jeunes, de l'Éducation Nationale est la Mission Générale d'Insertion (MGI). Il s'agit d'une « structure de seconde chance permettant le retour en formation des élèves ayant connu une rupture dans leur parcours sans qu'elle ne s'ancre dans des difficultés scolaires précoces » (Bernard, 2012). Le professeur-documentaliste pourrait alors y voir une brèche concernant cette structure intimiste, afin de nouer un lien avec un partenaire local extérieur à l'établissement mais dépendant de l'EN.

Enfin, un dernier retour d'expérience intéressant à souligner concerne la mise en place d'un stage BAFA pour les élèves lycéens. Obtenir le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur c'est avoir la possibilité d'encadrer des enfants plus jeunes lors de sorties en colonies de vacances ou d'encadrement durant les vacances scolaires dans des structures accueillant les enfants lorsque les parents travaillent. Mais obtenir le BAFA c'est avant tout, et surtout, se responsabiliser. En effet, être animateur c'est, certes partir en vacances et visiter de beaux endroits, mais c'est surtout avoir la responsabilité de plus jeunes que soi et tous les problèmes relevant de la tranche d'âge dont il doit s'occuper. Vincent Heimer, directeur d'une structure Aroéven propose aux jeunes fâchés avec l'école une démonstration à travers des stages. Par la suite, ils peuvent faire la demande, ou non, de passer le BAFA. L'intérêt réside dans le fait que l'on est dans une formation à des compétences avec, à la fin, une évaluation basée sur des attendus. Au contraire, c'est aussi une posture différente qui peut redonner le goût de l'apprentissage à des lycéens décrocheurs. (Heimer, 2012, p.45-46) Certaines formations théoriques peuvent avoir lieu au CDI avec un intervenant extérieur venu « recruter » les élèves. Des ateliers pratiques peuvent se faire en collaboration avec cet intervenant, le professeur-documentaliste mais aussi l'infirmier scolaire, le CPE voire l'enseignant d'EPS, pouvant proposer son expertise dans les domaines des activités physiques. Enfin, lorsque les élèves se retrouvent animateurs, ils seront sûrement confrontés à des jeunes souffrant des mêmes questionnements qu'eux, d'un parcours de vie similaire voire d'un

même désamour de l'école. À l'animateur de savoir jongler avec son vécu et les attendus de l'école pour proposer au jeune les solutions adéquates. Être animateur entraîne nécessairement d'avoir une posture réflexive (David, 2012) par rapport à l'enfant et son vécu personnel.

Le micro-lycée est une structure de la seconde chance dans l'Enseignement Français. C'est une structure pérenne qui permet un retour à l'école aux élèves qui ont décroché sur plusieurs critères de sélection. Basé sur le volontariat et la motivation, le micro-lycée accueille un jeune entre 18 et 25 ans qui a abandonné ses études depuis au moins 6 mois mais qui a tout de même le niveau pour entrer en Seconde (c'est-à-dire qu'il a validé son année de Troisième). La finalité d'étudier en micro-lycée est d'obtenir son Baccalauréat, comme un élève ayant eu un cursus scolaire « normal ». L'accent est mis sur l'accompagnement du jeune par l'équipe enseignante. Des résultats encourageants montrent 80% de réussite au Bac (LDE, 2012). Il n'existe pas beaucoup de micro-lycées en France (moins de 15) mais l'intérêt réside dans le fait que les classes qui le composent n'accueillent pas beaucoup d'élèves permettant une meilleure intégration dans la classe. Chaque micro-lycée a choisi d'insister sur une spécificité du choix de parcours¹⁹. Il arrive souvent que des décrocheurs le font car ils ont un projet précis en tête concernant le monde professionnel mais, d'autres ne décrochent pas par choix mais parce qu'ils ne se sentaient pas « bien » à l'école. Ce fait pose un problème lorsqu'ils se demandent comment retourner dans la structure, comment terminer leurs études, est-ce que l'établissement acceptera leur retour ? Si les critères d'âge et de déscolarisation sont respectés, le plus important demeure dans la motivation de l'élève à préparer son projet d'avenir. Dans ce contexte, le professeur-documentaliste peut aider les élèves à trouver des formations, des structures d'accueil pour des stages grâce aux heures dédiées au projet professionnel. Le CDI devient alors un lieu où les élèves peuvent chercher des informations concernant leurs futures études et leur futur métier. L'année dernière, en Meurthe et Moselle, le premier micro-lycée de l'Académie de Nancy-Metz a ouvert ses portes

¹⁹ Source : ONISEP. (2018). En ligne : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Dispositifs-specifiques/Lyceens-decrocheurs-les-etablissements-pour-reprendre-des-etudes>

à 19 élèves²⁰. Le but du Gouvernement, à terme, est d'ouvrir un micro-lycée par académie ce qui représente peu de structure au vu du nombre de décrocheurs que l'École laisse chaque année de côté.

Pour le professeur-documentaliste, créer des liens avec les acteurs de l'établissement scolaire est une obligation pour la promotion du mieux vivre ensemble, mais inclure dans ses partenariats et ses collaborations des acteurs extérieurs à la structure démontre une compréhension du décrochage scolaire, car tout ne se joue avec uniquement à l'intérieur de l'école.

2.1.3. Le CDI, un environnement neutre propice à la discussion et à l'échange

En revenant sur l'expérimentation au lycée de Talange, on constate qu'au-delà d'un accompagnement renforcé pour les élèves de seconde qui tendent vers le décrochage scolaire, le professeur-documentaliste ainsi que le CDI sont au cœur de l'action. Les conclusions tirées en sont très valorisantes pour le métier car elles démontrent l'efficacité du lieu CDI sur les élèves. Ainsi, il est écrit : « Le CDI devient un lieu de médiation scolaire (espace dans le lycée mais en dehors des salles de classe ou des bureaux, la localisation d'un tel espace est essentielle pour les échanges). Avec une équipe motivée, soudée, investie, les élèves ont alors compris le lien : vie scolaire/ pôle médico-social / pôle pédagogique. Le professeur-documentaliste doit avoir des qualités relationnelles et d'écoute afin de mettre l'élève en confiance. Le CDI n'est pas qu'un lieu de travail, il est également un lieu approprié pour la remédiation. L'élève peut y travailler seul, avec le professeur-documentaliste ou avec ses pairs (le professeur-documentaliste le met en relation avec d'autres élèves du CDI qui peuvent lui apporter une aide scolaire ou de conseil). L'élève en besoin, a donc en plus, la possibilité de

²⁰ Source : AC-Nancy-Metz. (2019). En ligne : <http://www.ac-nancy-metz.fr/le-premier-micro-lycee-de-l-8217-academie-fait-sa-rentree--125812.kjsp?RH=WWW>

créer des liens avec des élèves hors de sa classe. L'élève peut également trouver dans ce lieu, un espace d'écoute, d'échanges et de conseils proposés par le professeur-documentaliste. »

¹⁸ Ceci démontre bien qu'il ne faut pas étiqueter les lieux d'un établissement scolaire mais laisser les élèves seuls juges des informations dont ils sont en quête en fonction de leurs besoins. Tous ces éléments convergent vers le fait que le CDI peut devenir un lieu intéressant pour le rattachement scolaire.

Insister sur le fait que le CDI est un lieu neutre n'est pas anodin. En effet, il n'est pas un lieu estampillé « classe » ce qui peut rassurer les élèves fuyant justement cette ambiance « classe ». « La phobie scolaire commence très tôt, il convient de faire de la classe un univers sécurisant et surtout de travailler à changer la relation entre l'adulte et l'enfant pour permettre à ces derniers d'être bien avec eux-mêmes et les autres » (Bannay, Bordage, 2012. P.21-23). Le professeur-documentaliste disposant d'un statut particulier dans l'école, privilégiant une relation horizontale avec l'élève, il est naturel de transposer ce contexte dans le CDI qui se veut un lieu convivial, rassurant, où tout le monde puisse s'exprimer. Ici, vaincre la phobie scolaire nécessite souvent la prise en charge de l'élève par l'infirmier scolaire, le PsyEN voire le COP et le CPE. L'ensemble de ces acteurs peuvent orienter l'élève dans un lieu neutre, qui n'est pas la classe afin qu'il puisse travailler autrement, dans un contexte différent. Pour se sentir bien à l'école, l'élève a besoin de se sentir « en sécurité affective » (Bannay, Bordage, 2012. Op.cit.).

Le CDI est souvent conducteur d'expérimentations pédagogiques. Ici, un comité de pilotage prend en charge un groupe d'élèves collégiens « presque » décrocheurs en leur proposant un emploi du temps adapté mais également, et surtout, un espace pour se retrouver. Cet espace est « une salle de classe ouverte sur le centre de documentation avec de larges baies vitrées donnant sur l'espace intérieur du collège et notamment la cour de récré » (Tifoën, 2012). Cette expérimentation est basée sur une attitude d'accueil (une des missions du professeur-documentaliste) mais aussi sur de la bienveillance. Cette notion est importante dans la relation de confiance qui unit élève et enseignant. Ce dernier doit se montrer bienveillant envers l'élève pour que celui-ci ne développe pas de la méfiance envers

le système. Ici, on leur laisse le choix, le temps de se retrouver. Lorsqu'un élève est agressif car il est en situation de décrochage, qu'il se montre « présent et visible » (Arbouche, 2012) alors les équipes de l'établissement ont tendance à le mettre de côté car, de toute façon, il n'a pas envie de travailler. Là est le problème, il faut dialoguer car les élèves « ont conscience » de cette marginalisation (Tifoën, 2012). L'expérimentation leur laisse donc la parole, les laisse exprimer leurs ressentis face à l'Institution comme ils le souhaitent. Le professeur-documentaliste accueillant ces élèves, ainsi que les enseignants en charge du groupe de parole, le constat est fait que le fait de s'exprimer permet à tout un chacun de trouver un terrain d'entente et surtout de communiquer ses problèmes afin que des personnes qualifiées puissent les prendre en charge (CPE, PsyEN, acteurs locaux extérieurs à l'établissement...)

2.2. Le CDI, un lieu intéressant pour le raccrochage scolaire

Si l'on devait définir le raccrochage scolaire, expression peu agréable à prononcer, il s'agit du « rétablissement des liens entre l'élève et le savoir mais aussi de la confiance entre adulte et élève » (Goëmé, 2012) et ainsi réinstaurer un rythme de vie normal. Le raccrochage est un travail d'équipe qui mobilise les enseignants et les autres acteurs participant à la construction identitaire de l'élève. Il s'agit de mettre en avant « la parole comme habitus » au sein du groupe (David, 2012). Accompagner les décrocheurs dans leur parcours au retour dans l'école ouvre le débat des évolutions nécessaires dans la professionnalité des enseignants (Déprés, 2012) et doit les aider également à adapter leurs pratiques. Le CDI est, en ce sens, un lieu adéquat pour aider un jeune à revenir dans le système scolaire.

2.2.1. Loi Blanquer : le CDI comme lieu d'inclusion ?

Il serait alors logique de considérer le CDI comme un lieu intéressant pour le raccrochage scolaire étant un lieu neutre et permettant à l'élève de disposer d'une

« refamiliarisation » avec l'espace scolaire dans un espace qui n'est pas la classe. Le ministère de l'Éducation Nationale, par le biais d'une liste recensant les différents types de personnes présentant une nécessité d'inclusion, donne une définition de cette notion : « L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. »²¹ L'inclusion étant l'opposé d'exclusion, les victimes de harcèlement scolaire, facteur dominant du décrochage scolaire font partie de cette catégorie d'élève. Le harcèlement scolaire, ou non, est interdit et puni par la loi. Pourtant, encore trop d'élèves en sont victimes chaque année dans les écoles. Il peut prendre différentes formes (moral, physique ou social) et peut avoir des conséquences plus dramatiques que le décrochage chez l'élève. Selon un article du quotidien Le Monde daté du 9 novembre 2017, on dénombre en France 700 000 élèves victimes de harcèlement scolaire. Des chercheurs, Éric Debarbieux [ou Bérengère Stassin] notamment, emploient le concept anglo-saxon de « school bullying ». (Leturcq, 2019) Ce chiffre est alarmant car sans dialogue de la part de l'élève en souffrance, ou sans signes visibles de harcèlement, il reste comme le décrochage, difficile à repérer.

En 2012, le débat sur l'inclusion en milieu scolaire était déjà présent dans les textes puisque Philippe Goëmé, président de la Fédération des Établissements Scolaires Publics Innovants (FESPI) faisait le triste constat qu'elle n'était pas légion pour tous les publics. « Or, la tendance actuelle consiste plutôt à considérer que, si certains méritent d'être aidés, par exemple dans les internats d'excellence, d'autres, doivent faire le deuil d'un accès à la culture et à des compétences considérées comme non indispensables dans le monde du travail » (Goëmé, 2012 p.49). En 2019, le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer fait passer une loi dite « Pour une école de la confiance » où la notion de harcèlement scolaire est située à l'article 5 « Art. L. 511-3-1.-Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé

²¹ MENJ. (s.d.). En ligne : <https://eduscol.education.fr/pid38943/ecole-inclusive.html>

physique ou mentale. »²² Il n'est pas fait mention du terme décrochage scolaire mais on note une dizaine de fois l'utilisation du mot « inclusive » pour désigner l'école avec le chapitre IV qui lui est pleinement consacré. L'accent est pleinement mis sur les élèves en situation de handicap, cette catégorie de public pouvant être incluse dans la catégorie des élèves décrocheurs, il est plus qu'essentiel de pouvoir pallier leurs handicaps afin de leur offrir un service d'enseignement égal à celui des élèves « valides ». Il n'y est pas non plus fait mention des CDI ni du professeur-documentaliste, c'est pourquoi, l'on transposera dans cette partie les éléments mettant en valeur l'inclusion dans la loi de 2019 au lieu CDI et aux fonctions du professeur-documentaliste.

Le CDI est souvent perçu non seulement comme un lieu d'apprentissage, de travail et de recherche, mais aussi comme un lieu de détente, de repos, voire de refuge pour les élèves isolés. Ses règles de vie posent les bases d'un respect mutuel pour en faire un cadre de travail et de vie agréable où chacun se rend parce qu'il le souhaite. C'est avant tout dans cette volonté globale de savoir-être ensemble induite par le lieu que s'exprime le rôle du professeur-documentaliste dans la lutte contre le harcèlement scolaire synonyme d'exclusion. C'est ensuite, dans le cadre d'un projet en partenariat avec un collègue de discipline qu'il a la possibilité de lancer les élèves dans des recherches documentaires sur le harcèlement, mais surtout ici de leur donner à lire des ouvrages de fiction traitant de ce sujet et de leur faire rencontrer l'autrice, Noémya Grohan. C'est aussi, dans le cadre du dispositif des ambassadeurs, dans l'accompagnement à la conception de supports de communication et dans la formation à la prise de parole en intervention qu'il joue un rôle actif. Il en est de même, enfin, avec la réalisation d'un court-métrage, vecteur de communication par excellence de ce que les élèves ont compris des rouages du harcèlement pour influencer leurs pairs. (Leturcq, 2019)

²² Legifrance. (2019). En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038829065&dateTexte=&categorieLien=id>

Arnaud Tiercelin responsable du secteur Education/Jeunesse à la Ligue de l'Enseignement se penche également sur cette problématique de l'inclusion. Pour lui, il faut repenser les ruptures afin de restaurer de la continuité dans les parcours discontinus des élèves (LDE, 2012). Le constat est de nouveau fait sur la nécessité de faire cesser le système méritocratique français qui valorise les élèves ayant déjà de bonnes prédispositions pour réussir mais aussi de repenser la « massification scolaire » (LDE, 2012) qui n'a pas contribué à la réussite de tous les élèves, surtout ceux issus des milieux populaires. Les élèves harcelés et décrocheurs n'ont pas nécessairement une grande confiance en eux, c'est précisément sur ce point que le professeur-documentaliste peut travailler en collaboration avec le professeur d'arts plastiques afin de mettre en place un atelier de production d'œuvres sur un sujet donné, l'idée étant d'exposer les productions des élèves au CDI par la suite. Avec le CPE ou le PsyEN, il est possible de faire venir des acteurs extérieurs à l'établissement afin de proposer, là encore, des ateliers. Des intervenants qui seraient au contact de jeunes en difficulté et qui permettent, grâce au dialogue, à l'écoute de l'autre, de faire reprendre confiance en soi.

Le CDI est un lieu d'inclusion en ce sens où il est un élément moteur des initiatives prises par la communauté éducative. Il prend exemple sur la Loi « Pour une École de la confiance » en incluant les thématiques du handicap, du harcèlement scolaire, du décrochage scolaire parmi ses chevaux de bataille. Les professeurs-documentalistes prennent en charge des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers en proposant des ouvrages adaptés notamment au niveau de la police d'écriture ou mise à disposition de matériel informatique pour les élèves déficients visuels par exemple. Mais au-delà de cela, c'est la mission d'accueil des élèves que l'on retrouve dans la circulaire de mission qui montre que... finalement, le professeur-documentaliste est un avant-gardiste car le CDI accueillait déjà tous les types de publics présents dans l'établissement. Il n'y a pas de laissés pour compte devant les portes du CDI, tout type de public y est convié.

2.2.2. L'éducation par les pairs ?

Que désigne l'expression « éduquer par les pairs » ? Les pairs sont les personnes appartenant à une même « catégorie » distincte. Ici, cela représente les élèves qui peuvent alors s'éduquer entre eux, notamment dans le lieu CDI et sous le chapeautage du professeur-documentaliste. Le CDI est un espace de socialisation grâce à l'éducation par les pairs/par les décrocheurs qui se développe.

Le harcèlement scolaire est caractérisé par des « microviolences qui trouvent leurs origines dans la perception d'une différence chez l'autre qui suscite un sentiment de peur chez l'auteur du harcèlement et contribue à la mise à l'écart de la victime et à sa stigmatisation au sein du groupe. » (Leturcq, 2019) Le premier jeudi du mois de novembre a été décrétée comme journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école. C'est l'occasion de voir comment les élèves abordent ces questions sociales entre eux.

Tout d'abord, dans ce contexte, l'équipe éducative est formée à être sensible aux questions de harcèlement scolaire (surtout depuis que cette infraction apparaît dans la loi de 2019). La prise en charge de l'élève doit être efficace, il faut l'écouter, ne pas le juger et rapporter les faits au directeur, mais surtout, il faut savoir conserver une posture éducative et savoir les rassurer. (Leturcq, 2019) Le MENJ a proposé un « protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et lycées » disponible au format PDF sur le site du réseau Canopé. Dans le cadre de l'action « Non au Harcèlement », le MENJ propose de mettre en place dans les établissements des « Ambassadeurs lycéens »²³ avec pour but d'impliquer davantage les élèves dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Leur rôle est valorisé par le biais de plus de responsabilités dans la vie scolaire et dans le fonctionnement de l'établissement (Leturcq, 2019). L'éducation par les pairs y est pleinement présente puisque le but de ces élèves est de promouvoir des actions à destination de leurs camarades. « Les

²³ MENJ. (2015). En ligne : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/dispositif-des-ambassadeurs-lyceens/>

ambassadeurs contre le harcèlement fondent leur démarche de prévention en mettant en place des actions de sensibilisation en direction de leurs camarades lycéens. » (Leturcq, 2019)

Après une journée de formation départementale au mois de novembre accompagné par un « adulte-ressource » (qui peut être le professeur-documentaliste) de l'établissement, l'élève prépare ses interventions (pendant environ 30h) sur le temps scolaire en étant aidé du CPE. Ces interventions ont lieu ensuite dans les différentes classes puis, les élèves deviennent des « élèves-ressources » qui signalent les problèmes remarqués à l'autorité. « La mobilisation d'élèves volontaires, appelés « ambassadeurs lycéens contre le harcèlement », a des résultats significatifs, puisqu'ils forment leurs pairs et initient des actions de prévention de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges et écoles alentours. »²³ Lors du passage en classe, l'élève commence par un brainstorming sur la notion de Harcèlement avec, ensuite, la diffusion d'un clip de prévention suivi d'un débat et enfin, un quizz interactif avec le jeu Kahoot, un outil ludique où les élèves participent grâce à leur téléphone portable et la distribution d'un dépliant sur le sujet. Globalement, la mise en place de ce dispositif permet de réduire significativement le nombre de cas de harcèlement scolaire et d'améliorer sensiblement la qualité du climat scolaire. (Leturcq, 2019)

Concernant le décrochage scolaire, des élèves présents en cours normalement peuvent venir au CDI afin d'aider les élèves décrocheurs qui disposent d'un emploi du temps aménagé. Ce lieu est donc l'occasion de rassembler deux catégories d'élèves dans un but pédagogique, la restitution des connaissances. Avec un langage adapté entre eux, les explications peuvent paraître plus simples pour l'élève en difficulté. Le professeur-documentaliste, présent au CDI peut choisir de venir en aide aux acteurs ou soit laisser les élèves cohabiter ensemble, avec leurs codes et leur capacité d'adaptation.

Dans une thématique moins sociale, il existe également les éco-délégués qui jouent le rôle de référent concernant la protection de l'environnement et les bons gestes à adopter afin de ne pas polluer avec une formation basée sur les ambassadeurs lycéens.

2.2.3. La pédagogie différenciée

Mode de fonctionnement pédagogique centré sur l'élève et défendu aujourd'hui par des pédagogues comme Philippe Meirieu, Jean-Pierre Astolfi, Jean-Michel Zakhartchouk. Ici, il est question de prendre en compte les paramètres hétérogènes des différents profils d'élèves dans le but de modifier les modes de travail ainsi que les contenus de cours. Pour les pratiquants de la pédagogie différenciée, les programmes scolaires doivent répondre aux besoins des citoyens et l'École doit viser la maîtrise des fondamentaux de la société. De plus, l'élève passe par des étapes de contextualisation et de décontextualisation qui favorisent aussi les transferts et l'adaptation, chaque élève étant unique, il est nécessaire d'adapter les contenus de cours en prenant en compte les besoins de chacun. L'enseignant doit aider l'élève à se construire et à se repérer dans les apprentissages. La pédagogie différenciée a inspiré la création des Travaux Personnels Encadrés, discipline aujourd'hui disparue, évaluée en Première lors du Baccalauréat. Cet enseignement permettait d'allier différentes matières autour d'un sujet de société et était la seule jusqu'à aujourd'hui encore à être évaluée, entre autres, par le professeur-documentaliste. Durant la période de confinement qu'a connue la France entre les mois de mars et de mai 2020, Philippe Meirieu a pris la parole pour s'exprimer contre les mesures gouvernementales et les conséquences sur l'éducation et la pédagogie envers les élèves en mettant l'accent sur l'intérêt des rôles de chacun (enseignants, parents) et l'importance de considérer l'élève comme une personne unique avec ses habitudes et son mode de fonctionnement, d'où l'intérêt de la pédagogie différenciée.

Plusieurs actions ont pu être mises en place dans différents CDI afin de promouvoir cette pédagogie différenciée, importante dans le fonctionnement d'une classe étant donné que tous les élèves n'évoluent pas de la même manière. Pour Florence Castinaud, professeure de français, la pédagogie différenciée est primordiale pour faire en sorte que chacun trouve sa place dans l'école et entre dans un vrai rapport au savoir. L'important est de proposer plusieurs niveaux d'exigence dans la classe en quantité et en difficulté tout en

restant exigeant (Castincaud, 2012. P.24-25). En se basant sur la pédagogie différenciée telle que promulguée par Meirieu, elle fait en sorte de garder un niveau correspondant à chaque capacité cognitive de chaque élève. Grâce à cela, Florence Castincaud arrive à utiliser les ressources d'un groupe pour faire entrer en son cercle un élève esseulé. Selon Philippe Taillard « le rôle du professeur-documentaliste est crucial en raison de ses missions pédagogiques et de sa place dans l'établissement ». Hélène Amoroso, professeure-documentaliste et Gérard Martin enseignant en Histoire-Géographie ont basé leur partenariat sur la pédagogie différenciée et participative dans la mise en place d'une séquence sur l'EMI. Ensemble, ils ont su adapter leurs attendus en fonction du niveau de la classe qu'ils avaient en charge. (Amoroso, Martin, 2015, p. 14-17) Dans ce contexte, le professeur-documentaliste a un rôle de médiateur privilégié pour promouvoir cette éducation dans une optique transdisciplinaire et partenariale. Il sait s'adapter aux besoins et aux capacités des élèves dont il a la charge car c'est, en partie, inclus dans ses missions pédagogiques. Il est conscient que chaque élève est différent, avec une façon de penser différente et qu'il faut sans cesse savoir jongler avec ces paramètres.

Pour Meirieu, la période de confinement a eu des impacts négatifs sur la manière de concevoir la classe et la pédagogie. Pour lui, « Faire la classe, c'est articuler le commun et le singulier. C'est le principe même de l'École : apprendre ensemble grâce à la figure tutélaire du maître qui, tout à la fois, crée du commun et accompagne chacun dans sa singularité » (Meirieu, 2020). Ici, l'accent est mis sur ce qui caractérise les élèves, ce qui fait qu'ils sont alors uniques avec leur mode de fonctionnement propre. L'enseignant doit pouvoir les aider au mieux, les accompagner afin que les savoirs soient acquis par tous de manière égale. L'enseignement à distance accroît les inégalités et accentue la frustration de ne pas pouvoir accompagner un élève en difficulté de la manière la plus appropriée possible, le professeur ne peut pas soutenir les efforts de l'élève et le mobiliser comme il peut le faire en présentiel car son discours a moins d'impact sur l'apprenant. Le professeur-documentaliste, dans cette situation n'a pas la main sur les élèves qui fréquentent le CDI et qu'il a durant les heures d'AP ou de recherches info-documentaires. Cette situation d'apprentissage a été frustrante pour

grand nombre d'enseignants qui assistaient, parfois, impuissants au renoncement, plus qu'au décrochage de leurs élèves. C'est pour cela que, pour « l'école d'après », l'enseignant ne devra pas être considéré comme un exécutant que le « tout numérique » pourrait permettre un jour d'écarter. (Meirieu, 2020)

Il résume la pédagogie différenciée de manière plutôt claire dans cet article : « « Faire l'École » ce n'est pas proclamer l'égalité des chances, mais lutter pour l'égalité du droit à l'éducation ». Peu importe la manière dont les savoirs sont acquis, tant qu'ils le sont de manière égale par tous.

2.3. Des « outils » au service du Professeur-Documentaliste et de l'élève

2.3.1. L'Accompagnement Personnalisé au CDI

Pour des élèves entrant en Sixième ou en Seconde, le fossé avec les acquis de CM2 ou de Troisième peut parfois être déstabilisant. Mais « toute difficulté n'est, certes, pas signe de décrochage scolaire mais tout signe mérite attention car il peut être l'indice d'un appel à l'aide plus ou moins conscient et plus ou moins clairement formulé » (Calsaët, 2012. P.26). D'après le MENJ, l'Accompagnement Personnalisé a été créé à la suite de la réforme du lycée en 2010. Il est possible au lycée donc concerne tous les élèves à partir de la Seconde (dans un lycée d'enseignement général ou technologique), sur un créneau de 2h hebdomadaire. Il est proposé ainsi sur le site du MENJ « L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée. »²⁴ L'Accompagnement Personnalisé peut être l'occasion de mener des expérimentations pédagogiques sur les élèves

²⁴ MENJ. (2010). En ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/special01/mene1002847c.htm>

notamment concernant la Pédagogie Différenciée ainsi que des manières autres d'aborder les savoirs. Néanmoins, il faut prévoir le déroulement de ces séances en amont car il sera sujet à une validation du conseil pédagogique d'une part et, à la fin de l'année scolaire, donnera lieu à une évaluation qui déterminera de son efficacité.

Le CDI est un lieu d'expérimentation à lui seul où la professeur-documentaliste en gère les différents rouages. C'est un espace différent d'une salle de classe où cohabitent différentes entités, le travail, la lecture, les jeux, le numérique, le dialogue mais aussi la tranquillité... c'est un îlot (Oreste, 2016). L'Accompagnement Personnalisé permet de prendre en charge un ou plusieurs élèves afin de les guider et de leur expliquer plus longuement des thématiques de cours qu'ils n'auraient pas compris. Généralement, la prise en charge se fait par un enseignant de discipline qui, en plus de ses heures de service, consacre du temps afin que les élèves en difficulté puissent raccrocher et ne pas se sentir frustrés de ne pas avoir compris aussi rapidement que les autres. Pendant les heures d'AP, le professeur-documentaliste peut pleinement être mis à contribution au-delà de l'aide aux devoirs puisqu'il inclut également l'aide à l'orientation. L'objectif serait alors de redonner confiance en l'élève, lui faire comprendre que, malgré les difficultés, tout n'est pas perdu. Les faire « se sentir élève » (Oreste, 2016) de nouveau, pour lui mais également pour les enseignants. Grâce à cela, on peut assister à un renouvellement de la fonction du professeur-documentaliste, suivant la conception du métier qui n'était pas basé sur l'accueil et l'apprentissage au départ. Néanmoins, les missions restantes floues dans les circulaires, c'est au professeur-documentaliste de s'adapter en fonction de son environnement. En fonction des besoins de l'élève dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé, le professeur-documentaliste peut tendre vers un rôle d'animateur voire d'éducateur dont le but est de transmettre des savoirs et développer chez les élèves des aptitudes sociales, leur permettre de trouver leur voie et élargir leur horizon culturel. Il est toujours question d'accompagnement, la différence réside dans le fait que cet Accompagnement est inscrit dans les textes en faveur de l'élève. Le CDI devient alors un plus pour les élèves en leur offrant la possibilité d'une aide, notamment pour ceux venant d'un milieu rural et dont l'offre culturelle est limitée (cinémas éloignés, pas ou

peu de musées, pas de salle de concerts...). Grâce à « l'approfondissement » décrit dans le texte sur l'AP, le CDI peut se transformer en « relais culturel » pour l'élève. (Oreste, 2016)

L'Accompagnement Personnalisé permet de mettre l'accent sur une Pédagogie Différenciée en ce sens que l'élève avance à son rythme. Il apprend l'autonomie, le motivant ainsi dans les apprentissages. Considéré en quelque sorte comme du tutorat, l'Accompagnement Personnalisé répond aux difficultés de l'élève volontaire ainsi qu'à ses besoins clairement identifiés. Un élève décrocheur est un élève en partie frustré par ses échecs en cours et sa non-accommodation aux règles de vie qui régissent une classe « normale ». Le principe de la classe inversée peut être bénéfique à l'élève car tous les élèves ne sont pas réceptifs au mode d'enseignement « classique », c'est-à-dire des cours magistraux et un échange souvent en sens unique (du fait du peu de participation). Aurélie Stauder, professeure de lettres, explique dans un article intitulé « La classe inversée, le cours à la maison, les devoirs en classe ! » l'intérêt de cette méthode. Trois facteurs sont à prendre en compte par l'enseignant pour favoriser l'adhésion de l'élève au cours. L'élève doit comprendre l'intérêt de ce qu'il réalise, c'est-à-dire en percevoir la valeur pédagogique. Plus l'élève comprendra l'intérêt de ce qu'on lui enseigne, plus il sera motivé. En second lieu, logiquement, l'élève doit être capable de réaliser l'activité pédagogique. Finalement, l'élève doit avoir une part décisionnelle dans l'activité, appelée contrôlabilité de l'activité pédagogique. (Stauder, 2015, p.5-8) Cette façon de concevoir le cours peut permettre de laisser de l'espace à l'élève afin qu'il puisse mieux assimiler les choses, à son rythme, sans être frustré de ne pas avoir la capacité de comprendre durant une heure de cours. L'élève décrocheur doit être en mesure de prendre conscience qu'un retour au scolaire lui est permis par un enseignement et des activités d'apprentissages alternatifs. De son côté, l'enseignant ou le professeur-documentaliste, à la suite de dialogues et d'échanges pouvant être l'occasion de percevoir des malentendus scolaires parfois insoupçonnés sera en mesure de changer ses habitudes pour repartir sur des bases saines. (Déprés, 2012, p.27)

Mieux accompagner les jeunes dans leur orientation, à la découverte des métiers et des formations au collège ou au lycée s'inscrit dans le parcours Avenir, un des 4 parcours

éducatifs composant le cycle 4²⁵. Le parcours permet à l'élève de construire son orientation tout au long de son cursus, de la Sixième à la Terminale en consultant des documents relatifs à son choix de métier, en effectuant des stages en entreprise et de ce fait, de mieux comprendre la construction du monde économique qui l'entoure. Durant tout ce cheminement, le professeur-documentaliste sera à même de l'accueillir afin de le conseiller par rapport à ses affinités et ses envies d'orientation. Il faut aider les élèves à devenir responsables en les faisant participer à la vie du CDI, créer un lieu d'expression et d'échange (Louvel, 2016). Et quoi de plus efficace qu'un lieu neutre mais impliqué pour tenter de faire raccrocher l'élève ?

2.3.2. Mise en place d'ateliers, de clubs ou de formations

Lorsque le professeur-documentaliste souhaite rendre le lieu CDI attractif, bien souvent il met en place des ateliers, monte des clubs, des partenariats avec les acteurs extérieurs et des collaborations entre enseignants. De nombreux exemples existent et sont souvent valorisés dans des revues et des sites Internet spécialisés comme *InterCDI*, ou le Café Pédagogique qui tendent à mettre en avant l'implication du professeur-documentaliste dans ces actions. Acteur de premier plan dans l'ouverture à la culture d'un établissement scolaire, du fait de certaines de ses missions, il peut choisir sur quoi axer sa politique culturelle lorsqu'il rédige la politique documentaire du CDI. D'autant que s'il est référent culture de l'établissement, il peut disposer d'un champ d'action plus étendu. C'est un fait établi, « l'art permet de se découvrir soi-même » (Vieille-Grisard, 2012, p.35-36) ici, la pratique culturelle est comme une interface entre le jeune et la connaissance de soi. Il s'agit de donner le meilleur de l'École aux élèves qui en décrochent et les amener à se questionner sur leurs pratiques, les codes qu'ils ont assimilés et les groupes auxquels ils appartiennent. Dans la pratique d'activités culturelles, chacun prend place au sein d'un groupe. Il n'y a pas de personnes exclues car c'est la différence qui fait la force. Les décrocheurs peuvent tout d'abord se sentir

²⁵ Source : <https://eduscol.education.fr/cid101019/les-parcours-educatifs-ecole-college-lycee.html>

mal à l'aise avec la Culture, la voyant comme quelque chose réservée à l'élite mais petit à petit, ils réussissent à s'habituer à l'idée qu'ils ont aussi le droit de pratiquer une activité culturelle et, parfois même, se découvrent une affinité avec un art qui était en décalage avec ses pratiques habituelles. Dans un autre registre, les décrocheurs peuvent même se découvrir un talent artistique jusque-là ignoré et surtout « que l'école ne reconnaît pas » (Vieille-Grisard, 2012, p.35). En effet, les arts plastiques, la musique ne représentent qu'une part infime dans l'emploi du temps des élèves d'autant qu'ils ne sont plus dispensés au lycée, mais, à travers le PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturel), les élèves peuvent approfondir les acquis du Collège. Néanmoins, certains enseignants diront que ce n'est pas assez pour les élèves ayant des affinités particulières avec ce type d'enseignement.

La pratique du théâtre permet aux jeunes de repousser leurs limites tout en s'initiant à la pratique d'un art qui n'est pas réservé aux personnes ayant un niveau intellectuel élevé. Tout le monde peut pratiquer le théâtre et, comme l'explique Marie-Christine Vieille Grisard, cela leur permet de prendre du recul sur eux-mêmes et leurs pratiques. Certains ont pris conscience que leurs codes n'étaient pas en adéquation avec ce que l'École attend d'eux et, de ce fait, ont pris du recul dans les groupes qu'ils fréquentent. L'art et la culture sont tout autant des moyens d'expressions qui peuvent aider le jeune à expliquer ses problèmes, son vécu et son rapport à l'école. A travers l'art, c'est un « moyen de communiquer avec les autres par les œuvres créées » (Vieille-Grisard, 2012, p.35). Cet exutoire permet également aux équipes enseignantes et éducatives de mieux comprendre pourquoi il a certaines réactions dans certaines situations.

Veiller au bien-être de l'élève, surtout s'il est en situation de décrochage, est un axe de travail primordial dans la communauté éducative. Bien-être et réussite vont souvent de pair d'après Aurélie Louvel (2016). Pour elle, il faut « travailler à la promotion du bien-être à l'École parce que les difficultés psychiques sont souvent à l'origine du décrochage scolaire » (Louvel, 2016). De ce fait, le CDI est un lieu à part dans l'établissement car il n'est pas réellement une salle de classe ni une bibliothèque. Il serait un lieu « polymorphe » (op.cit.) qui offre diverses activités : pédagogiques, lecture, travail personnel, orientation, recherches

documentaires... Souvent considéré comme un lieu « calme, agréable, apaisant ». Il est donc propice à la mise en place de la bibliothérapie et le professeur-documentaliste y prendrait une part privilégiée au vu de ses missions. (Louvel, 2016). La bibliothérapie se définit donc par l'utilisation des vertus thérapeutiques du livre pour guérir les gens. Définie pour la première fois dans le Webster International en 1961 : « La bibliothérapie est l'utilisation d'un ensemble de lectures sélectionnées en tant qu'outils thérapeutiques en médecine et en psychiatrie et un moyen de résoudre des problèmes personnels par l'intermédiaire d'une lecture dirigée ». Dès 1916, Sadie Peterson, une américaine utilise les livres pour soulager les victimes de la Première Guerre Mondiale. Elle est très utilisée dans les pays anglo-saxons où les livres sont prescrits sur ordonnance. Dans les milieux éducatif et scolaire, il s'agit d'accompagner les élèves et contribuer à leur bien-être. Cela pourrait n'être que de la lecture ou compléter cette dernière par des discussions ou des activités en rapport avec les personnages du livre car l'on sait, notamment avec l'exemple de la saga *Harry Potter*, que l'identification des jeunes aux personnages est forte. Il existe d'ailleurs 3 étapes dans le processus biblio-thérapeutique : l'identification, la catharsis et la mise en lumière, processus d'interaction dynamique entre la personnalité du lecteur et l'interaction littéraire. (Louvel, 2016)

« Le CDI est un observatoire » (Louvel, 2016) en ce sens que le professeur-documentaliste prend le temps de bien connaître ses élèves pour orienter ses choix d'acquisition et leurs choix de lectures ainsi que de nouer des liens avec eux. Être disponible et à l'écoute sont deux de ses qualités qui lui permet de mettre en place des actions autour de la lecture qui suscitera l'engouement de la part des habitués. Qu'en est-il du lien avec le décrochage scolaire ? Si le professeur-documentaliste repense les espaces de son CDI comme des lieux d'accueil et dédiés au bien-être, avec par exemple, l'acquisition de fauteuils ou de coussins, cela permettra à l'élève qui ne se sent pas à l'aise dans le contexte classe, de venir trouver un peu de réconfort au CDI. D'après Aurélie Louvel qui a réalisé un sondage auprès des élèves de collège, 65% se sont sentis mieux en lisant un livre et 63% aiment les personnages qui leur ressemblent. En proposant des lectures adaptées, le professeur-documentaliste peut faire se développer le goût de la lecture chez l'élève. Il peut également

trouver des réponses à ses questions spécifiques grâce à un fonds qui traite de problèmes sociétaux (*Max et Lili* dans la collection *Ainsi va la vie*). Étant donnée la forte implication du lecteur, les solutions aux problèmes posés dans l'ouvrage peuvent résonner en lui. Selon Régine Detambel autrice de l'ouvrage *Les livres prennent soin de nous*, le livre possède un processus identificatoire important. « Il dénoue les conflits psychiques m'identifiant au personnage, je comprends que je ne suis pas seul dans cette situation ». Ainsi, pour aller au-delà de la lecture, le professeur-documentaliste peut proposer en collaboration avec le professeur de lettres des projets interdisciplinaires afin de valoriser la création (des ateliers d'écritures), des concours pour motiver les élèves ou bien, comme le propose Marie-Christine Vieille-Grisard, des projets artistiques comme des illustrations d'ouvrages.

Mettre en place des ateliers au service de l'élève, dans le but de lui faire découvrir une autre facette de l'école est un véritable défi pour le professeur-documentaliste qui peut, si l'élève décide de franchir de seuil du CDI, aider ce dernier à raccrocher. Certes, le miracle peut ne pas se produire mais si l'élève est motivé et volontaire alors les chances pour lui de parvenir à se sortir de cette situation sont d'autant plus grandes. Il existe tout de même d'autres possibilités de susciter sa curiosité : l'une d'entre elles est la thérapie par le jeu et fait l'objet de notre prochaine (sous)partie.

2.3.3. Le raccrochage par le jeu

De prime abord, associer CDI, lieu de détente, calme et lecture à la pratique du jeu assez bruyante était un pari risqué. Néanmoins, certains retours d'expériences ont permis aux professeurs-documentalistes de se conforter dans l'idée que le jeu pourrait être un facteur de raccrochage scolaire. L'on pourrait presque penser que le jeu viendrait bouleverser l'équilibre et le calme du lieu, comme si jouer fragiliserait la légitimité du métier.

Si l'on se penche sur l'étymologie du mot, « jeu » en latin se traduit par « ludus » qui est à rapprocher des mots ludiques et ses dérivés comme ludothèque. Le jeu s'inscrit

totalemment dans l'évolution du CDI vers un 3^{ème} lieu et permet pour le professeur-documentaliste de mettre en évidence les élèves en grande difficulté scolaire car cela se repère lors d'une observation assidue des pratiques. D'après Asseman et Oliver (2019) : « ses possibilités pédagogiques sont extrêmement transversales, à la lisière du scolaire et surtout...absent du prescrit institutionnel explicite. Le terme « jeu » n'est jamais utilisé ni dans les programmes ni dans le Socle Commun ». Il permet à l'élève de construire une autonomie intellectuelle, une capacité à penser et à agir en situation complexe, il y construit un rapport au savoir plus global et empreint de curiosité. (Asseman et Thaddée, 2019). Si l'on se penche sur le jeu de manière générale, il est impossible de ne pas parler de Roger Caillois²⁶, sociologue ayant théorisé sur le sujet notamment avec la création d'une classification générale des jeux répartie dans un tableau. Considéré comme sujet compliqué, le classement des jeux par Roger Caillois est encore utilisé aujourd'hui dans les écrits universitaires traitant de ce sujet. Le jeu se répartirait en 6 catégories : la compétition (*agôn*), le hasard (*alea*), le simulacre (*mimicry*), le vertige (*ilinx*), la fantaisie sans règle (*paidia*), l'activité disciplinée par les conventions arbitraires des règles (*ludus*)²⁷. Selon Lysiane Plu, professeure-documentaliste en lycée agricole, les 3 premiers principes peuvent concorder avec une utilisation en contexte scolaire mais pas les 3 derniers. Le jeu devient un échange horizontal entre les différents acteurs, comme la relation entre le professeur-documentaliste et les apprenants. Le jeu au CDI crée un rituel, une parenthèse dans le quotidien (que l'on retrouve durant la période de confinement). Pour valoriser cette pratique, le professeur-documentaliste peut mettre l'accent sur des visuels, de la signalétique mais également, via le kiosque en ligne e-sidoc, proposer ces ressources en tant que nouveauté au CDI. Construire une Ludothèque ne signifie pas acheter le premier jeu venu mais plutôt y chercher un intérêt pédagogique en n'hésitant pas à solliciter les enseignants de disciplines qui ont peut-être entendu parler d'un intéressant en rapport avec leur matière.

²⁶ Caillois, R. (1967). *Les jeux et les hommes : Le masque et le vertige*, Paris, Gallimard, (1re éd. 1958)

²⁷ Jeu. (Modifiée le 15 mai 2020). En ligne :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeu#Classification_des_jeux_selon_Roger_Caillois

Le jeu est régi par un système de règles, il permet de développer l'empathie, un point important dans le cadre du harcèlement scolaire. L'éducation à l'empathie permet à l'élève harceleur de se mettre à la place de l'élève harcelé et de comprendre ses souffrances et les conséquences de ses actes. Il serait, de ce fait, intéressant d'inclure le jeu à la politique documentaire de l'établissement ce qui nécessiterait un travail et un dialogue avec les CPE et l'équipe de la vie scolaire. Pour aller plus loin, un jeu type jeu de rôle créé par deux professeures-documentalistes permet de mettre en lumière les compétences de l'EMI sous un angle ludique.²⁸

D'abord mal perçu, au même titre que l'arrivée de la Bande Dessinée et du Manga dans le fonds, le jeu fait partie de la démarche d'ouverture culturelle du professeur-documentaliste qui amène l'élève à construire son esprit critique (le parallèle avec l'EMI est ici, évident). Le professeur-documentaliste y joue un rôle prépondérant dans l'accompagnement de cet apprentissage : il permet de développer des compétences info-documentaires et psychosociales. Mais aussi, grâce à la collaboration avec par exemple le CPE ou le PsyEN, la création d'un jeu sur ayant pour thème certaines catégories de métiers peu connus. Cela permet aux élèves, d'une part de découvrir le kiosque ONISEP et d'autre part, de chercher de la documentation sur ces métiers. L'enjeu y est nécessairement éducatif mais également ludique puisque les élèves savent qu'il peut y avoir une récompense derrière ces recherches. La récompense pour le professeur-documentaliste serait qu'ils reviennent approfondir leurs recherches. Le jeu est un outil utilisé lorsque l'enseignant pratique la pédagogie différenciée. Julian Alvarez, professeur à l'INSPÉ de Lille est un spécialiste de la ludopédagogie et concepteur de *serious games*. Il insiste sur l'utilité du jeu comme outil de médiation entre l'élève et l'enseignant ; ce dernier peut découvrir l'élève « par sa capacité à ... » et ainsi comprendre d'où peuvent provenir certaines incompréhensions, certains problèmes de comportement. Le jeu serait ici un lien entre jeune et adulte pour leur permettre de mieux se connaître (Alvarez *in* Asseman et Thaddée, 2019).

²⁸ S'prit critique et s'tim de soi, jeu sous CC créé par Perrine Chambaud et Isabelle Lapray

Le jeu, pour les élèves en situation de décrochage scolaire est également un bon moyen de les faire renouer avec la structure scolaire. Ainsi, pour ceux qui ont quitté l'établissement, des personnes comme Farid Benlazar leur propose des « ateliers-relais » (LDE, 2012) qui sont des dispositifs venant en aide aux collégiens qui ont quitté le système ou vont le quitter en proposant une approche différente des apprentissages. Par exemple via le biais du jeu : « Des ateliers autour du jeu de société permettent, par exemple, de travailler de nombreuses compétences transversales comme la compréhension de consignes, le rapport à la règle ou le rapport aux autres, élèves et adultes. La différence est donc dans l'approche pédagogique puisque l'objectif est bien la re-motivation et la réappropriation des apprentissages. » (LDE, 2012, p.33) Les acteurs extérieurs se trouvent sur la même longueur d'onde que les attendus en EPLE concernant la pratique du jeu. On ne joue pas uniquement dans le but de jouer et de gagner, on joue pour apprendre à se connaître, à se construire et à vivre en communauté. Le professeur-documentaliste, dans une précédente partie peut être un lien entre l'établissement et les acteurs locaux. Ici, il peut précisément établir un partenariat avec une médiathèque proche de l'EPLE afin que la structure lui prête des jeux si le professeur-documentaliste est hésitant à se lancer, mais également avec les vendeurs de jeux pédagogiques qui sont souvent des entreprises locales et confidentielles.

Il n'est pas inutile de savoir que BCDI propose le jeu de société comme un type de document. Ainsi, au-delà de la plate-forme e-sidoc où le professeur-documentaliste peut partager du contenu ludique (captures vidéo, mode d'emploi, fiches de jeux...) il est désormais plus aisé de recenser les jeux possédés au CDI. Utile pour s'organiser !

3. « Questions sociales, questions scolaires » (Bernard, 2011)

3.1. Réponses apportées par l'ensemble des acteurs afin de lutter contre le décrochage scolaire

3.1.1. Stratégies

En soi, chaque établissement scolaire a son fonctionnement propre et axe sa politique éducative en fonction de plusieurs éléments : le contexte établissement, le contexte extérieur (s'il est en zone rurale, zone REP, centre-ville...), le public qui le fréquente et les affinités du directeur d'établissement avec son passé, soit d'enseignant, soit de CPE... Les stratégies peuvent être plus ou moins engagées en fonction de sa personnalité également. L'équipe pédagogique peut également choisir d'axer leur pédagogie en fonction de ce que les élèves sont capables de faire et leurs envies. Les personnels de l'équipe éducative peuvent travailler avec des acteurs extérieurs à l'établissement pour proposer des solutions aux élèves décrocheurs afin que des structures puissent les accueillir. Cela leur permettra également de voir une voie différente que l'école et les apprentissages purement intellectuels. Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire de décembre 2015 propose une prise en charge renforcée des jeunes sortis sans qualification comme un service civique aménagé pour les jeunes entre 16 et 25 ans (séminaire du 8 janvier 2014), un service militaire volontaire de 6 à 12 mois, des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. De plus, des dispositifs-relais proposent un accueil temporaire adapté pour un ensemble de maximum 12 élèves, permettant ainsi de constituer un petit groupe gérable par différentes personnalités du monde associatif des enseignants, d'éducateurs et de professionnels de l'animation. Cela permet aux élèves entrés dans un processus de rejet de l'Institution scolaire de ne pas se marginaliser plus en étant complètement déscolarisés. Les partenariats sont renforcés avec les entreprises, les collectivités, les associations et les autres institutions. Il est important que

l'école et les acteurs extérieurs communiquent pour que l'élève garde un pont possible de retour dans l'établissement. Ce retour dans l'établissement d'origine peut se faire dans le but de préparer une nouvelle fois l'examen qu'il n'a pas passé/aurait dû passer/a échoué. Aussi appelé le droit au retour en formation, cela permet au jeune de ne pas se sentir abandonné par l'école et ses acteurs et de voir en cette seconde chance, une opportunité, une main tendue.

Robert Déprés est, dans la continuité, persuadé qu'il faut procéder à un décloisonnement entre les enseignants eux-mêmes et les enseignants et l'équipe pédagogique (notamment les CPE) (Déprés, 2012, p.27-28). De ce fait, plusieurs retours d'expériences du côté des enseignants a eu des effets bénéfiques sur les décrocheurs. Par exemple, Audrey Maurin, enseignante de Sciences Économiques et Sociales (SES) qui « surfe » sur le fait que sa discipline soit nouvelle pour les élèves qui arrivent en Seconde pour leur faire découvrir le lien entre cette matière et l'environnement social de l'élève (Maurin, 2012, p.39). Il est vrai que les SES sont ouvertes aux questions d'actualité et à un questionnement plus large dans le domaine social. Les réponses à ces interrogations permettent aux élèves de mieux comprendre l'actualité et, de manière plus élargie de motiver les élèves décrocheurs à renouer avec les apprentissages du fait de la curiosité déployée. C'est, effectivement, un domaine nouveau où l'on repart de zéro et où l'élève peut réussir du fait de sa transdisciplinarité. Transdisciplinarité du fait que l'enseignant de SES peut aisément monter des projets en collaboration avec le professeur-documentaliste concernant les enseignements comme l'EMI et l'EMC qui permettent de construire le projet du jeune s'inscrivant dans le parcours Citoyen.

Comme évoqué dans la partie consacrée à la culture, il est important pour les enseignants de discipline de pouvoir proposer aux élèves le visionnage de films ayant un intérêt pédagogique et, de façon plus large, pouvoir leur donner la parole afin qu'ils expriment ce qu'ils ont ressenti lors du visionnage. Exemple dans un micro-lycée, c'est-à-dire, là où des élèves décrocheurs sont accueillis, un projet cinéma a vu le jour pour, à la fois constituer du collectif, engager une activité sur du long terme, et entrer différemment dans les savoirs. Ce

projet est inscrit dans l'emploi du temps et ainsi répondait, à l'époque, aux exigences des enseignements d'exploration de Seconde. Au-delà du visionnage et du débat autour du film, les enseignantes demandent aux élèves de rédiger des critiques de cinéma. Ces exercices mettent en avant les avis des élèves, leur laissant l'opportunité de s'exprimer tout en incluant cela dans un rendu de type scolaire, en répondant à des normes, des tournures de phrases spécifiques... Dans cette pratique, il est possible pour le professeur-documentaliste d'investir dans des supports audiovisuels (DVD, Blu-ray...) afin d'inclure ceux-ci dans son fonds pour consultation par d'autres élèves, ou d'autres films du même réalisateur pour permettre à l'élève d'approfondir sa culture cinématographique.

Enfin, l'expression orale et les joutes oratoires permettent à l'élève d'avoir un rapport réflexif sur lui-même et ses pratiques. Se questionner sur soi-même relève de la philosophie et, cette matière est bien souvent mal intégrée et comprise par les élèves qui ne comprennent pas l'intérêt de se poser autant de questions sur le monde qui nous entoure. À l'inverse des SES, la philosophie peut être un facteur accentuant de décrochage scolaire et, l'on peut voir cette matière de deux façons pour les décrocheurs. Si le raccrochage n'est qu'un problème d'acquisition de compétences en vue d'obtenir une insertion sur le marché de l'emploi, la philosophie n'est pas utile. Mais, s'il s'agit de nouer de nouveaux liens avec les savoirs, la culture et d'engager un autre rapport à la parole, à la pensée, le questionnement philosophique est précieux (David, Rozier, 2012, p.32). Apprendre aux élèves à se questionner sur leur environnement sans visée pédagogique, c'est-à-dire une évaluation qui ne mène pas nécessairement à une note, fait que les élèves ne le perçoivent pas comme une pression supplémentaire et ils abordent cet enseignement plus sereinement. Le fait que cela se déroule en atelier leur permet, dans un contexte de groupe restreint, de conquérir le langage, d'en maîtriser les codes afin d'augmenter la visée argumentative.

Beaucoup d'autres actions menées par les enseignants en faveur du raccrochage scolaire de l'élève ont lieu chaque année car un élève décrocheur peut être perçu comme une injustice, une incompréhension sur les causes de ce phénomène. De la frustration et de la culpabilité également car l'enseignant, lorsque l'élève décroche se dit qu'il aurait pu faire quelque chose

en plus pour l'aider, pour qu'il n'en arrive pas à cette solution extrême. Il est vrai que les enseignants n'ont pas toujours tous les codes et toutes les clefs en main pour repérer les premiers signes de décrochage. Pour pallier cela, il serait utile d'organiser des formations continues des enseignants à la prévention du décrochage scolaire afin de les sensibiliser aux signes précurseurs. Cela pourrait prendre la forme d'ateliers, de journées de formation avec les enseignants d'une même discipline dans la région ou le département. Les professeurs peuvent aussi aménager le parcours des élèves en risque de décrochage scolaire avec l'accord du chef d'établissement et de l'équipe éducative. Ayant vu le jour en novembre 2015, le PAFI (Plan d'Action Formation Insertion) fait partie des dispositifs mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale afin de lutter contre le décrochage scolaire.²⁹ Les jeunes conservent le statut d'élèves mais peuvent participer plusieurs fois à des stages en entreprises. De ce fait, le PAFI est un parcours aménagé spécialement pour eux. Malgré toutes ces propositions, le système scolaire peut vite atteindre ses limites.

3.1.2. Limites des équipes éducatives et pédagogiques

Catherine Blaya, professeure en Sciences de l'Éducation et pédagogue a fait de la violence en climat scolaire, de la jeunesse et tous les problèmes pouvant toucher à la fréquentation de l'école ses thèmes de recherches. Elle a, à de nombreuses reprises, via la publication d'articles ou d'ouvrages, prit position sur le sujet du décrochage scolaire. Dans le dossier consacré à ce thème dans *Les Cahiers Pédagogiques*, (2012), elle remet en cause les priorités de l'action publique en expliquant que « la lutte contre le décrochage scolaire est devenue une priorité de l'action publique en raison de ses implications tant scolaires, économiques, que sociales. Mais faute de pilotage et d'évaluation, l'efficacité des dispositifs complexes mis en place est incertaine » (Blaya, 2012, p.50). Elle est rejointe par Éric de Saint-Denis, qui, dans un autre article dénonce « une politique sans ambition » (op. cit. p.51-54). Il

²⁹ Source : MENJ. (s.d.). En ligne : <https://eduscol.education.fr/cid55119/prevention-du-decrochage-scolaire.html>

dénonce ici, les responsabilités de l'enseignant qui, par son attitude en classe peut favoriser le décrochage scolaire. Bien souvent fondé sur des incompréhensions de chaque côté, l'élève agit d'une manière qui exprime un malaise dans la classe et dans l'école en général, l'enseignant prend cela pour une attaque personnelle et a tendance à écarter l'élément perturbateur de son cours. Plusieurs raisons à cela, notamment, les délais serrés pour finir les programmes scolaires qui ne laissent que peu de temps aux compromis avec l'élève. Mais également, la responsabilité de l'équipe éducative qui peut pousser au décrochage scolaire en brimant cet élève incompris dont le comportement n'est pas en adéquation avec les attendus de l'école. Il n'est souvent pas correctement perçu par l'équipe de vie scolaire et il est rare qu'il vienne expliquer les raisons de ce changement de comportement en prenant rendez-vous avec le CPE.

Les limites des initiatives ont également été atteintes dans les tentatives d'aide lancées aux élèves. Abdelmajid Arbouche, professeur de lettres et auteur d'une thèse : « *L'absentéisme et le décrochage scolaire* » fait une typologie des décrocheurs. Trois profils ressortent : les perturbateurs, ceux en désir d'insertion professionnelle et ceux en difficultés scolaires. En annexe 2, il est possible de retrouver le tableau avec les actions mises en place dans son lycée. On constate que les solutions qui ont été apportées n'ont pas toujours abouti à quelque chose de positif. Néanmoins, l'on peut remarquer l'utilisation de l'expression bourdieusienne dans ce tableau « décrocheurs de l'intérieur ». En effet, à plusieurs reprises (pas moins de 5 fois) dans l'étude du corpus, cette expression est revenue. Elle est d'ailleurs, assez parlante car le décrochage scolaire survient à l'intérieur de l'établissement. C'est un processus, certes long, mais qui insiste sur le côté discret de certains types de décrocheurs. Caroline Oreste met l'accent sur le paradoxe du système scolaire dans l'article consacré à la relation entre le professeur-documentaliste et le décrocheur : « Puisque c'est le système éducatif dans son paradoxe qui nous préoccupe, ce système qui exclue tout en s'efforçant de proposer des solutions internes afin de raccrocher les élèves en mal d'école, les « exclus de l'intérieur » comme les appellent Bourdieu. » (Oreste, 2016) Paradoxe également repris par Béatrice Kammerer dans l'article paru dans la revue *Sciences Humaines* qui insiste bien sur

cette volonté incapable d'aider l'élève ainsi que sur la reproduction sociale, théorie chère à Pierre Bourdieu qui consiste à expliquer que l'élève, du fait des origines dont il est issu, reproduira inmanquablement ce que ses parents lui auront inculqué et de l'origine sociale dont il est issu, l'impact du genre et des inégalités territoriales peuvent également être inclus. Pierre Bourdieu a théorisé la notion d'*habitus* qui désigne : « désigne une manière d'être, une allure générale, une tenue, une disposition d'esprit. »³⁰ Cette notion a été reprise dans l'article de Rémy David afin de désigner la parole prise par les élèves et la façon dont ils s'expriment en classe et en dehors de la classe (via la fréquentation de groupes sociaux).

Enfin, le dossier de la LDE revient sur ce point précis : Bourdieu appelait dans *La Misère du monde* le « décrochage intérieur » : ces élèves qui, en apparence, jouent le jeu, qui se rendent à l'école sous la pression des parents ou pour voir leurs copains, mais qui au fond « ne sont plus là pour personne ». Cette pression parentale peut souvent être lourde de conséquences pour l'élève mais totalement inconsciente de la part des parents.

3.1.3. Collaboration(s)

Il existe la possibilité de « manipuler » le S4C, lequel doit se voir valider un maximum d'items pour que l'élève puisse poursuivre sa scolarité. Dans l'article « Une option sur mesure », Céline Walkowiak et Francis Blanquart ont adapté ce S4C indispensable à la scolarité de l'élève, aux façons d'être des élèves présents dans leurs classes afin qu'ils puissent valider un maximum de compétences. Intitulée DS2 pour Découverte Stage 2h/semaine, cette option destinée aux élèves de Troisième largement sur la tangente leur permet, grâce à cette option, de découvrir le monde de l'entreprise via des stages, la mise en place de projets professionnels ainsi que des modalités différentes d'évaluations afin de terminer au mieux leur parcours au collège. Cette option « cousue main » (Walkowiak, Blanquart, 2012, p.30) permet de maintenir les liens entre les élèves et l'école. Au premier trimestre, les enseignants vont

³⁰ Source : Habitus. En ligne : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Habitus_\(sociologie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Habitus_(sociologie)) (Consultée le 13/06/2020)

littéralement « chercher le chaland » en présentant cette option à travers les différentes classes de Troisième. Assez similaire sur le principe aux anciennes options DP6 et DP3, la DS2 est un succès à chaque rentrée. Le travail consiste à voir les attendus de la lettre de motivation, le fonctionnement des contrats de travail qui vont donner lieu, à la fin de l'année scolaire sur un oral qui permettra de faire valider les compétences 1 en lien avec les 4 et 7 du S4C. Ici, les enseignants se sont clairement emparés des problèmes de décrocheurs, en considérant les problèmes des élèves.

Le conseil régional n'est pas en reste concernant les initiatives prises pour lutter contre le décrochage scolaire. Les régions sont, depuis le début des années 2000, c'est-à-dire depuis que le décrochage est devenu un problème à régler par l'Institution, impliquées dans les établissements scolaires. Elles s'occupent notamment, du personnel non enseignant des établissements. En Île de France, le programme « Réussite pour tous » encourage les lycées à entamer des projets de lutte contre le décrochage scolaire. Ils doivent être inscrits dans le projet d'établissement et « vise à encourager et valoriser les innovations locales et les initiatives venues des équipes dans les établissements » (Hugon, 2012). L'intérêt de cette action est de travailler avec les acteurs institutionnels afin d'apporter des réponses ajustées aux problèmes identifiés concernant le décrochage scolaire. Le bilan de ces actions est globalement positif, autant du côté des enseignants qui se sont beaucoup impliqués, que des élèves qui voient en ce programme l'occasion de se réconcilier avec l'école.

Enfin, le dernier acteur souvent relégué au second plan dans les causes du décrochage scolaire reste les parents. Ces derniers peuvent en effet souvent jouer un rôle important dans le décrochage scolaire de leurs enfants. S'ils en sont la cause et que l'enfant l'exprime, il est toujours possible d'aller dialoguer avec le PsyEN afin de comprendre les raisons qui ont poussé l'enfant à abandonner l'école. De plus, si l'élève est décrocheur pour une raison extérieure à l'environnement familial, des solutions existent également. Le Gouvernement a mis en place des mesures pour renforcer le lien École/parents via la Mallette des parents³¹ par exemple.

³¹ MENJ. En ligne : <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Mais, à l'échelle d'un établissement scolaire, le CPE joue le lien entre la famille et l'Institution concernant la partie éducative, le Professeur Principal occupe ce rôle pour la partie éducative.

Durant la période de confinement qu'a traversé la France pendant quelques semaines, le rôle de l'enseignant et la pédagogie qui lui est associée a été transmise de manière involontaire aux parents. Ces derniers ne disposant pas forcément de la pédagogie inculquée à l'école mais plutôt de celle qui leur est propre, la frontière n'existait alors plus, entre le premier et le second lieu pour les enfants. Il était difficile pour eux d'assumer ces différents rôles car ils ne disposaient pas de tous les outils pour que l'élève assimile correctement les notions présentées³². Cela va dans le sens que l'enseignant est une personne indispensable dans le bon développement psychique et cognitif de l'élève car il lui apporte une vision différente, notamment via la vie en communauté, que celle des parents.

3.2. La Crise du Covid-19 : Quels impacts sur l'enseignement ?

Le 17 mars 2020 a marqué le début d'une période de confinement, jusqu'alors inédite en France, en raison d'une pandémie mondiale liée au Covid-19. Cette maladie reconnue comme très contagieuse a nécessité la mise en place de mesures drastiques notamment au niveau scolaire. À cette même date, la fermeture des écoles est alors prononcée pour une durée indéterminée. Le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, a rapidement annoncé que malgré le fait que les établissements fermaient, les enseignants se devaient d'assurer la Continuité Pédagogique, c'est-à-dire continuer d'enseigner à la classe mais à distance grâce à des outils de classes virtuelles. Cette posture n'a pas été facile à accepter pour beaucoup d'enseignants mais ils ont tenté de faire leur maximum avec les ressources mises à leur disposition afin d'éviter que des élèves, déjà fragiles en termes de

³² Eastes, R-E. (2020). En ligne : <https://theconversation.com/petite-pedagogie-du-confinement-a-lusage-des-parents-134607>

résultats scolaires et d'absentéisme, à la fois cause et conséquence (IFÉ, 2013), ne décrochent et ne sortent définitivement du système.

3.2.1. Un terreau pour le décrochage scolaire ?

La période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020 a été l'occasion d'aborder l'enseignement d'une manière différente grâce au numérique. En effet, les élèves étant équipés d'un ordinateur et d'une connexion Internet suffisante pour assister aux cours en classe virtuelle pouvaient suivre les cours, si la motivation était au rendez-vous. Néanmoins, les élèves décrocheurs venant d'un milieu défavorisé n'avaient pas tous accès, soit à un ordinateur (certaines classes ont eu à leur rentrée dans l'établissement un ordinateur fourni par la région), soit à une connexion Internet. Ils seraient 826 millions dans le monde d'après France TV³³ ce qui est un chiffre considérable et qui rappelle que l'accès au numérique reste un luxe. Sans compter les élèves qui possèdent un ordinateur et une connexion mais que cette dernière n'est pas assez puissante et qu'il faut donc travailler grâce au réseau 4G du téléphone portable. Les élèves touchés par cette situation instable décrochent inévitablement car ils sont dans l'incapacité de pouvoir assister convenablement à un cours, de récupérer les cours et les devoirs via un camarade et de donner des nouvelles aux enseignants. Jean-Michel Blanquer estimait, au 31 mars 2020, avoir perdu environ « 5 à 8% des élèves »³⁴. Ces élèves touchés par la fracture numérique se retrouvent seuls et sans suivi, « souffrant de la marginalisation » (Walkowiak, 2012). Le terme fracture numérique peut sembler abrupte et peut être trop radical, toutefois, les différents sens auxquels elle fait référence s'appliquent assez logiquement dans ce contexte. En effet, l'on peut y voir dans cette expression les inégalités causées par les usages du numérique sur les différentes classes de la population. D'après les données de « l'Insee sur la fracture numérique évoquée plus haut, 71 % des familles les plus

³³ Source : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement-826-millions-d-eleves-n-ont-pas-d-ordinateur-chez-eux-pour-l-enseignement-a-distance-previent-l-unesco_3927373.html

³⁴ Source : <https://www.leparisien.fr/societe/ecole-a-la-maison-entre-5-et-8-des-eleves-sont-injoignables-selon-blanquer-31-03-2020-8291166.php>

modestes sont équipées en ordinateur contre 91 % au sein des 20 % les plus aisés. » (INSEE in Darnon, 2020). Fracture numérique s'emploie également lorsqu'il est question de compétences, les personnes qui ne maîtrisent pas les outils numériques souffrent « d'illectronisme ». « Or, de nombreux Français sont encore loin du compte. Près de 12 millions sont « illectroniques » (en incapacité d'utiliser le numérique dans leur vie courante) d'après l'Insee qui compte aussi 47% de personnes manquant d'au moins une compétence numérique de base (communiquer via une application, chercher une information, utiliser un traitement de texte ou résoudre un problème). » (Tellier, 2020) De plus, les élèves qui se rendaient à l'école pour pouvoir rester en contact avec leurs camarades n'ont plus de raison de continuer à suivre les cours, « lieu de socialisation par excellence, l'école offre un espace de prédilection à la construction de relations sociales, voire sentimentales » (Goëmé, 2012, p.12-13). Cette absence de lieu de socialisation démontre l'importance d'assurer des cours en présentiel même pour des élèves sur le fil du décrochage.

Pour pallier le manque de moyens dans certaines familles modestes, le Ministre de l'Éducation Nationale a alors proposé de mettre en place un partenariat avec l'entreprise La Poste afin de « permettre à chaque professeur d'envoyer à partir de son ordinateur un document imprimé à un élève qui n'a pas d'équipement numérique ou qu'il n'a pas réussi à joindre autrement »³³ mais aussi, à l'aide du service Docaposte « organiser une distribution sécurisée de matériels informatiques qui seraient disponibles dans les écoles et les établissements scolaires (tablettes et ordinateurs portables), en accord avec les communes, départements et régions, à partir de l'établissement scolaire qui gère l'inventaire de son stock attribuable et la liste des élèves bénéficiaires. [...] les services de La Poste sont ainsi chargés de distribuer aux familles identifiées comme éloignées des dispositifs numériques, les colis contenant le matériel informatique préparés dans les établissements »³⁵. Mais, à ce jour, aucune étude permettant de montrer l'efficacité de ces dispositifs n'a été réalisée.

³⁵ Source : <https://www.education.gouv.fr/continuite-pedagogique-l-education-nationale-et-la-poste-mobilisees-pour-maintenir-le-lien-avec-les-303321>

3.2.2. Assurer un suivi pédagogique

Les enseignants avaient donc pour mission d'assurer la continuité pédagogique des classes qu'ils avaient en charge. Cette continuité nécessitait de faire intervenir tous les moyens (numériques ou non) mis à disposition du professeur et des familles. Ici, le rôle du professeur principal prenait encore plus de sens qu'à l'accoutumée. Il était le lien entre les familles, l'élève et l'école (plus particulièrement la classe qu'il avait en charge) et était occupé à gérer la « continuité éducative » (Frau-Meigs, 2020) de l'élève, c'est-à-dire continuer à donner un cadre à l'élève en dehors du contexte familial. Il s'agit, normalement, de mettre les élèves en situation de recherche, susciter leurs initiatives et créer des échanges féconds avec eux. (Piquemal, 2020) Ce lien était un repère pour les familles soucieuses de savoir comment les cours allaient se dérouler ainsi que les modalités d'examens. En effet, pendant une longue durée, les élèves lycéens se préparant aux épreuves du Baccalauréat ne savaient pas si les épreuves allaient pouvoir se dérouler et si oui, dans quelles conditions. Il était important de rassurer les élèves mais pour nombre d'entre eux, le décrochage scolaire est lié au contexte familial qu'ils fuient pour de multiples raisons. Mais, avec cette période de confinement, ils se retrouvent dans l'environnement familial sans possibilité de consolider les liens sociaux acquis à l'école. Le fait que certains parents n'aient pas un niveau de formation suffisamment élevé et ne puissent donc pas aider leurs enfants apprenants n'a fait que renforcer la frustration engendrée par la situation chez ces derniers.

L'ensemble de l'équipe pédagogique durant cette période compliquée devait maintenir le lien avec ses classes en proposant des séances hebdomadaires de cours, basées sur l'emploi du temps ante-confinement. Certains enseignants ont fait le choix de ne pas donner de cours en visio-conférence, mais le constat est fait avec les élèves : ils sont demandeurs même si, dès les premières semaines, ils ont eu énormément de travail de la part de l'équipe enseignante comme Marie Piquemal l'indique dans ton article « Depuis le début de la crise, les enseignants sont sur le pont. Il y a une mobilisation extraordinaire. Mais peut-

être, parfois, avec un excès de zèle. Des emplois du temps très chargés, trop de devoirs, et déjà des contrôles notés... » (Piquemal, 2020). Le message du Gouvernement était clair, il fallait assurer la Continuité Pédagogique. Mais, d'après Hélène Romano « les écrans ne doivent pas s'imposer comme "l'unique moyen de communication" »³⁶. De ce fait, l'équipe enseignante a dû rivaliser d'inventivité pour faire venir les élèves en ligne, devant l'écran d'ordinateur. Le risque d'une pratique intensive de l'écran pouvait également se poser car, si l'élève suivait ses cours comme une journée « normale », il pouvait vite se retrouver dès 8h du matin jusque midi sans pause devant son écran. Cette surexposition n'est pas à prendre à la légère, elle peut entraîner des conséquences importantes sur le développement des élèves, pouvant entraîner des troubles du sommeil, de la vision ainsi que des problèmes comportementaux (dépression, hyperactivité, ...). De plus, les enseignants ont pu trouver du soutien via les chaînes de télévision du service public qui, en fonction des créneaux horaires établis, diffusaient des cours garantissant une Continuité Pédagogique pour les apprenants des classes de primaires aux lycéens de Terminale (MENJ, 2020). Basées sur les programmes scolaires, ces chaînes permettaient à l'élève de faire le point sur certaines notions abordées en cours mais sous un angle plus ludique. Toutefois, Philippe Meirieu, professeur en Sciences de l'éducation et grand défenseur de la pédagogie différenciée, a présenté un article paru dans *Le Café Pédagogique* où il se montre inquiet sur la façon dont l'Institution gèrera « l'après » crise sanitaire. Elle « remet en cause toutes nos habitudes et requiert une véritable refondation de nos systèmes de pensées et de décisions » (Meirieu, 2020) et, de ce fait, remet en question le fonctionnement même de l'École et de l'école. Ici, les rôles ne doivent pas être remis en cause, « l'école n'est pas un service mais une institution collective. » Ses interrogations partagées sont fondées sur des constats portés sur l'intérêt et la nécessité de l'école ainsi que de ses acteurs. Aller à l'école c'est développer des codes, du vivre ensemble, s'adapter. Alors que rester devant son écran réduit drastiquement le champ des possibles.

³⁶ Source : <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/coronavirus-comment-gerer-les-ecrans-pendant-le-confinement-7800274025>

Dans ce contexte particulier pourtant, des ressources ont été mises en ligne par des professeurs-documentalistes pour des professeurs-documentalistes afin qu'ils puissent trouver leur place dans la Continuité Pédagogique prônée. Ces conseils, sous la forme d'un guide de 6 pages revient sur le rôle du professeur-documentaliste hors période de confinement, indique des actions possibles à mettre en place au service des apprenants ainsi qu'une façon de penser l'enseignement de demain³⁷ ; mais également sous forme d'un écrit collectif proposant de recueillir les idées et suggestions de l'ensemble de la communauté.³⁸

3.2.3. Le rôle du Professeur-Documentaliste dans cette crise (échange de manière plus personnelle avec l'élève)

3.2.3.1. Création de ressources pour guider les élèves

De nombreux outils existent en ligne afin que les enseignants puissent créer des ressources utiles aux élèves. Tout d'abord, l'outil Moodle, qui est disponible sur le site de Mon Bureau Numérique, permet de créer des exercices ludiques en rapport avec les programmes scolaires ou uniquement pour entraîner la culture générale de l'élève. Le choix d'exercices est relativement varié et permet à l'enseignant de créer facilement tout en modulant en fonction du niveau de la classe. Concernant le professeur-documentaliste, il est tout à fait possible pour lui d'utiliser Moodle (qui plus est, s'il est Référent Culture) afin de proposer aux élèves d'entraîner leur cerveau ou, de se détendre après avoir révisé (à quel film appartient cette réplique, d'où provient cette image...). Moodle est assez ergonomique et s'adapte aisément à l'usage que pourrait en faire un professeur-documentaliste. Il peut également accueillir la création d'un jeu de société type plateau afin d'insister sur le côté ludique du jeu pour un

³⁷ Guide du professeur documentaliste en confinement. (s.d.). En ligne : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article3846> (Consultée le 09/06/2020)

³⁸

Quelle place pour le professeur documentaliste à l'heure du confinement ? (17 mars 2020). En ligne : <http://documentation.ac-besancon.fr/quelle-place-pour-le-professeur-documentaliste-a-lheure-du-confinement/> (Consultée le 09/06/2020)

élève décrocheur mais attiré par le jeu devienne usager (Ludothérapie) (Asseman et Thaddée, 2019). Cette démarche permettra de créer une parenthèse dans le quotidien (Plu, 2019).

Framapad permet de créer un document collectif modifiable en temps réel et en ligne par les personnes y ayant accès. Ici, le professeur-documentaliste peut proposer un « mur d'idées » où chaque élèves ou personnel de l'établissement peut écrire ce qu'il ressent vis-à-vis de la situation, comment la vit-il ? Il est important que tout un chacun puisse trouver un endroit où partager son ressenti étant donné le caractère unique de la situation. Le professeur-documentaliste pourra rassembler ces témoignages et ainsi les exposer au CDI pour que les personnes puissent se remémorer cette période particulière³⁹.

Le dernier outil interactif fréquemment utilisé par les enseignants est Genially qui, sous la forme du « click and play » permet de capter l'attention de l'utilisateur tout en ayant un côté ludique et valorisant une communication différente. Plusieurs pages Genially ont vu le jour durant le confinement, la plupart recensant des liens vers des sites proposant des livres audios, des livres électroniques, de la culture ... en libre accès, pendant les vacances⁴⁰ mais aussi pendant la période de confinement pour donner du soutien aux différentes classes⁴¹. La créativité a été mise à l'épreuve durant cette période, elle a permis de proposer aux élèves des ressources en lien avec les programmes et la Continuité Pédagogique.

3.2.3.2. Entretenir la relation nouée avec les élèves

La relation nouée avec les élèves est souvent tenue car l'enseignant de discipline a plus de responsabilités que le professeur-documentaliste, d'autant plus s'il est professeur

³⁹ Pretceille de Pressensé, Maelle. (3 avril 2020). En ligne : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Journal-d-un-confinement> (Consultée le 09/06/2020)

⁴⁰ Source : Jacquot, C. En ligne : <https://view.genial.ly/5e98c8f76326780e1df19196/interactive-image-pour-les-vacances> (Consultée le 09/06/2020)

⁴¹ Source : Jacquot, C. En ligne : <https://view.genial.ly/5ead8d1732376f0d7de43e2a/interactive-image-en-attendant-le-deconfinement> (Consultée le 09/06/2020)

principal, notamment grâce à l'heure de vie de classe consacrée aux constats, problèmes et autres doléances de la classe. Cette heure, n'étant pas forcément hebdomadaire fait que, parfois, les professeurs n'ont pas le temps ni des éléments nécessaires pour poser des diagnostics concernant des décrocheurs scolaires (Berlioz, 2012). Néanmoins, il a été établi que les élèves se sont sentis très seuls⁴² durant cette crise d'après Christine Henniqueau-Thioly psychopédagogue et ancienne professeure de lettres, parfois même abandonnés par les enseignants qui ne se servaient pas de l'outil de classe virtuelle⁴³⁴⁴. C'est au professeur-documentaliste de prendre le relais afin de proposer des ressources disponibles en ligne pour montrer aux élèves que, malgré le fait qu'ils ne puissent pas revenir pleinement dans l'établissement, les choses restent les mêmes. Par exemple, le professeur-documentaliste peut proposer de maintenir les clubs de lecture s'ils existaient en amont, ou pourquoi pas de les créer si ce n'était pas le cas. Les élèves concernés, les « habitués » du lieu trouveront certainement leur compte dans ce rendez-vous hebdomadaire. Les habitudes et la routine sont essentiels aux repères d'un élève, il sait que tel jour à telle heure, il a telle occupation. Certes, la communication est différente, mais la finalité reste la même. Le professeur-documentaliste peut alors, via l'outil numérique conseillé par le Gouvernement, proposer ces réunions afin que chacun puisse discuter de la sortie d'un nouveau livre ou bien, exprime ses coups de cœur littéraires voire audiovisuel. Il est intéressant de voir que, pendant le confinement, les chaînes de télévision ont diffusé des œuvres cinématographiques de manière régulière et ce, à tout moment de la journée. Ces œuvres, parfois méconnues du grand public peuvent faire l'objet de débats avec le groupe d'élèves volontaire. Il n'est pas question ici, de fidéliser un public mais plutôt de leur montrer que, peu importe les circonstances, il y a toujours la possibilité de s'adapter. L'adaptation étant l'un des maîtres mots du professeur-documentaliste, cela ne sera qu'un défi de plus à relever pour lui.

⁴² Source : Confinement : comment motiver ses élèves ? (30 avril 2020). En ligne : <https://www.vousnousils.fr/2020/04/30/confinement-comment-motiver-ses-eleves-631387> (Consultée le 09/06/2020)

⁴³ Source : Le confinement, bain révélateur des professeurs « décrocheurs » (20 avril 2020). En ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-confinement-bain-revelateur-des-professeurs-decrocheurs-20200429> (Consultée le 09/06/2020)

⁴⁴ Source : Académie de Versailles. (03/05/2020). En ligne : <http://www.snalc-versailles.fr/article/confinement-bain-revelateur-profs-decrocheurs> (Consultée le 09/06/2020)

Conclusion

Le décrochage scolaire est un sujet vaste qui ne peut pas être traité seul tant les ramifications avec d'autres problématiques sont nombreuses. Sujet à la fois social, scolaire, gouvernemental, il est souvent sujet à débats car il soulève des problématiques de société pas toujours assumé dans les différents milieux. Malgré cela, nombreuses sont les actions qui existent ou ont pu exister grâce à l'impulsion de personnes qui croient que le décrochage scolaire n'est pas une fatalité en soi et que d'autres chemins que l'école et la qualification à tout prix existent. Le décrochage scolaire est un processus long, complexe avec des raisons diverses menant à une conséquence commune. 80% des jeunes ont pris conscience de l'importance d'une formation diplômante pour favoriser l'insertion (IFÉ, 2013). L'école ne doit plus être fondée sur une idéologie méritocratique. « Le décrochage scolaire est une des manifestations les plus éclatantes et les plus inacceptables des limites de notre système éducatif qui n'assure plus la réussite de nos élèves » (Pau-Langevin, LDE, 2012).

Le professeur-documentaliste et l'espace d'accueil CDI ont longtemps été mis à part dans le système scolaire, occupant la place des « inclassables », le métier qui n'a pas de place fixe dans l'organigramme scolaire malgré le fait que le diplôme reconnaissant sa place en tant qu'enseignant ait vu le jour il y a 30 ans. Encore aujourd'hui, le professeur-documentaliste doit souvent se battre pour faire valoir ce droit à l'enseignement, droit qui n'existe qu'au détriment des heures d'enseignement des collègues de disciplines. Les décrocheurs étant perçus comme des « exclus de l'intérieur » au même titre que le professeur-documentaliste, il est naturel que ce dernier puisse s'emparer de ce problème scolaire. Le lieu CDI est un espace où cohabite l'ensemble des élèves d'un établissement scolaire et chacun peut y trouver des solutions différentes selon le problème rencontré. Véritable laboratoire d'expérimentation, le CDI a su évoluer au fil du temps pour devenir un caméléon, s'accommodant ainsi à chaque requête de chaque élève.

Néanmoins, des solutions qui prennent ce problème à bras le corps existent ou ont existé. Les tentatives viennent de tous les horizons et sont parfois rapidement avortées, par exemple la création du Haut-Commissariat à la Jeunesse. Les initiatives viables dans la durée sont, malheureusement, peu nombreuses. Mais la bonne volonté de tout un chacun ainsi que la réelle prise en compte du sujet du décrochage scolaire dans les textes oscillent d'année en année sans vraiment garder une constante. Dans la circulaire de 2019, il n'est plus fait mention du décrochage scolaire. Cela est problématique car ce sujet n'est toujours pas résolu. En effet, 80 000 élèves décrochent toujours chaque année en moyenne.

La période inédite de confinement en France entre mars et mai 2020 n'a pas aidé les élèves déjà fragilisés du point de vue scolaire, à continuer leurs efforts afin de ne pas décrocher complètement. Les pédagogues et les universitaires sont inquiets des conséquences qu'a pu avoir cette période sur les apprentissages des élèves. Les effets peuvent être visibles directement pour les élèves touchés déjà par l'absentéisme pré-confinement mais, ils le seront sur un terme plus long concernant les élèves dits « discrets » qui n'expriment pas ou peu d'hostilité envers l'école, conditionnés par leurs parents qui, croyant bien faire car ils n'ont pas eu la chance eux-mêmes de terminer leur scolarité, font peser une pression immense sur les épaules de l'enfants qui n'ose pas exprimer ce malaise de peur de décevoir les siens.

Le décrochage scolaire est donc un sujet vaste, complexe qui mérite plus d'implication de la part de tous les acteurs tant il est difficile à déceler avant qu'il ne soit parfois trop tard. Le professeur-documentaliste est un acteur privilégié pour mener ce combat mais il ne peut agir seul. Il est nécessaire de lui donner des éléments comme des heures de cours d'EMI inscrites dans l'emploi du temps des élèves afin que ces derniers maîtrisent mieux les méandres d'Internet ainsi que la gestion de leur profil sur les réseaux sociaux entres autres. Mais, la lutte contre le décrochage scolaire ne sera efficace, au niveau de l'École, que si l'ensemble des acteurs des communautés pédagogiques et éducatives agissent main dans la main au service des élèves. Décloisonner les rôles est une priorité, pas une nécessité.

Bibliographie/Webographie

❖ Articles électroniques :

(2018). Présentation. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 51(3), doi:10.3917/lse.513.0007.

Boudesseul, G., Grelet, Y. & Vivent, C. (2012). *Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ?* Bref du Céreq, (304)

MENJ, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (2012). "*Vers des centres de connaissances et de culture*", *vademecum*. En ligne : <https://eduscol.education.fr/cdi/actualites/archives/2012/ccc-vademecum> (Version intégrale en PDF)

MENJ, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (2015). *Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire*. (Mai 2020). En ligne : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwim9c2ZiuTpAhU84aYKHTSNBGAQFjAAegQIAxAB&url=http%3A%2F%2Fcache.media.education.gouv.fr%2Ffile%2F11_Novembre%2F10%2F9%2F2014_decrochage_scolaire_DP_369109.pdf&u sg=AOvVaw2GHjzt0FEAppUalMalF-5o (Dossier intégral sous format PDF)

Poirier, M., Lessard, A., Fortin, L. & Yergeau, É. (2013). La perception différenciée de la relation élève-enseignant par les élèves à risque et non à risque de décrochage scolaire. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 16(1), 1–23. Doi:10.7202/1025761ar

Tisseron, S. (2011). Blogs, jeunes et vidéos, la responsabilité des adultes. *Revue projet*. (320). P-55-63. Doi :10.3917/pro.320.0055

Unité européenne d'Eurydice, « L'éducation au centre des préoccupations européennes », Revue internationale d'éducation de Sèvres [En ligne], 28 | 2000, mis en ligne le 01 décembre 2003. URL : <http://journals.openedition.org/ries/2411> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ries.2411> (Consulté le 09 juin 2020)

❖ **Ouvrages critiques et scientifiques :**

Accart, J., Réthy, M. (2015). *Le Métier de Documentaliste*. Paris: Éditions du Cercle de la Librairie. doi:10.3917/elec.reth.2015.01.

Bernard, P.-Y. (2011). *Le décrochage scolaire*. Que sais-je ? Paris : PUF.

Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberspace: Prises de risque et cyberviolence*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur. doi:10.3917/dbu.blaya.2013.01.

Blaya C. (2010). *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*. Bruxelles : De Boeck

Buisson-Fenet, H. (2017). *École des filles, école des femmes : l'institution scolaire face aux parcours, normes et rôles professionnels sexués*. Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur.

Boyd, d. (2016). *C'est compliqué*. Caen : C&F Éditions.

Bronner, G. (2017). *La démocratie des crédules*. Paris : PUF.

Chagnon, J.-Y. (2017). *Le décrochage scolaire : approche clinique et psychopathologique*. Paris : In Press.

Chapron, F. (2015). *Les CDI des lycées et collèges : de l'imprimé @u numérique*. (3è éd.) Paris : PUF.

Cordier, A. (2015). *Grandir connectés. Les adolescents et la recherche d'information*. Caen : C&F Éditions.

Delahaye, J.-P., & Weixler, F. (2017). *Le décrochage scolaire : entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'école*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault.

Elliott, M. (2015). *Prévenir le (cyber)harcèlement en milieu scolaire*. Louvain-la-Neuve : De Boeck supérieur.

Flavier, E., Moussay, S., & Debarbieux-Blaya, C. (2014). *Répondre au décrochage scolaire : expériences de terrain*. Louvain-la-Neuve : De Boeck supérieur.

Gardiès, C. (2017). *Enseigner l'information-documentation*. Dijon : Educagri.

Hirschman, A. O. (1970). *Exit, voice, and loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and states*. (6è éd.). Défection et prise de parole. Cambridge : Harvard University Press.

Octobre, S. (2014). *Deux pouces et des neurones : Les cultures juvéniles de l'ère médiatique à l'ère numérique*. Paris : Ministère de la Culture - DEPS.

Poissenot, C. (2014). *CDI : Perceptions et réalités*. Poitiers : Canopé Éditions.

Stassin, B. (2019). *(Cyber)harcèlement*. Caen : C&F Éditions.

❖ **Revue spécialisée :**

Amoroso, H., Martin, G. (2015). L'EMI, au cœur du parcours citoyen. *InterCDI* (254), 14-17.

Arbouche, A. (2012). Plus ou moins présents, plus ou moins visibles. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). En ligne : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Plus-ou-moins-presents-plus-ou-moins-visibles> (Consultée le 01/06/2020)

Asseman, M., Thaddée, O. (2019). Le professeur-documentaliste, initiateur d'une « politique ludique ». *InterCDI* (280-281)

Bannay, M., Bordage, A. (2012). En sécurité affective. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 21-22.

Benasé-Rebeyrol, S., Servois, J. (2012). Quel est le problème ?. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 47-48.

Berlioz, A. (2012). Voir et comprendre les premiers signes. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). En ligne : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Voir-et-comprendre-les-premiers-signes> (Consultée le 01/06/2020)

Bernard, P-Y. (2012). La MGI, une structure de seconde chance. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). En ligne : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/La-MGI-une-structure-de-seconde-chance> (Consultée le 01/06/2020)

Blaya, C. (2012). Les orientations des politiques publiques. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 50.

Boissieu, C. de. (2009). Sexes et genres à l'école maternelle. *Recherches & éducations* (2). En ligne : <http://journals.openedition.org/rechercheseducations/502>

Bourgain, E. (2012). Chez Rym, ils veulent tous y aller. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 43-44.

Bourreau, J-P., Sanchez, M. (2012). Approches croisées. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 41-42.

Castincaud, F. (2012). Flairer le danger pour agir. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 24-25.

Chalier, P. (2012). « Y a une place pour toi ! ». *Les Cahiers Pédagogiques* (496). En ligne : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Y-a-une-place-pour-toi> (Consultée le 01/06/2020)

Chambaud, P. (2019). Les réseaux sociaux sur un plateau ! *InterCDI* (280-281)

Chavernac, P. (2017). La pensée critique des élèves à l'épreuve des fake news et autres rumeurs. *InterCDI* (268-269), 20-23.

Colsaët, F. (2012). Être attentif au quotidien. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 26.

David, R. (2012). De quoi l'école est-elle responsable ?. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 16-17.

David, R., Rozier, E. (2012). La philosophie pour prendre la parole. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 32-34.

Déprés, R. (2012). Un nouveau métier. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 27-28.

Dibon, A. (2012). Les avatars du désir de savoir. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). En ligne : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Les-avatars-du-desir-de-savoir> (Consultée le 01/06/2020)

Entraygues, A. (2015). Enseigner les réseaux sociaux par les réseaux sociaux. *InterCDI* (256-257), 8-10.

Favresse, D. (2012). Quand on se cogne à l'école. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 14-15.

Gache, M-L., Lhomme, F. (2012). Faire son cinéma. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 37-38.

Goëmé, P. (2012). Toronner pour raccrocher. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 12-13.

Goëmé, P. (2012). Un nouveau contexte. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 49.

Heimer, V. (2012). Les vertus d'une initiative : le BAFA lycéen. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 45-46.

Hugon, M-A. (2012). Soutenir les projets des équipes dans les établissements. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). En ligne : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Soutenir-les-projets-des-equipes-dans-les-etablissements> (Consultée le 01/06/2020)

Imbert, M. (2012). Pour que l'exclusion ne soit que temporaire. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). En ligne : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Pour-que-l-exclusion-ne-soit-que-temporaire> (Consultée le 01/06/2020)

Kammerer, B. (2020). Le point sur le décrochage scolaire. *Sciences humaines* (322), 22-27.

Leturcq, S. (2016). L'avenir des professeur(e)s documentalistes serait-il dans leur rétroviseur ? *InterCDI* (260), 4-8. Repéré à : <http://www.intercdi.org/lavenir-des-professeures-documentalistes-serait-il-dans-le-retroviseur/>

Leturcq, S. (2019). Lutter contre le harcèlement scolaire entre pairs. *InterCDI* (282)

Louvel, A. (2016). La bibliothérapie, quelles actions possibles au CDI ? *InterCDI* (260), 22-25. Repéré à : <http://www.intercdi.org/la-bibliotherapie/>

Mahmoudi, K. (2017). Former l'esprit critique des élèves, quels enjeux pour l'institution scolaire ? *InterCDI* (268-269), 4-7.

Maurin, A. (2012). Les SES, entre école et société. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 39-40.

Mouillé, N. (2017). Médias, rumeurs, théories du complot : former les élèves à exercer leur esprit critique. *InterCDI* (268-269), 26-29.

Oreste, C. (2016). Les décrocheurs et le professeur-documentaliste, une relation inédite. *InterCDI* (262-263), 4-6.

Pommereau, C. (2019). Les jeux au CDI, une bonne stratégie ? *InterCDI* (280-281)

Saint-Denis, É. de. (2012). Une politique sans ambition. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 51-54.

Sid Lakhdar, O. (2012). Les poly-exclus. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 29-30.

Stauder, A. (2015). La classe inversée, le cours à la maison, les devoirs en classe ! *InterCDI* (254), 5-8.

Thorent, S. (2012). Qui décroche ? *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 20.

Tifoën, O. (2012). L'école émoi. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 23.

Toubert-Duffort, D. (2012). Le vide d'école. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 18-20.

Toury, A. (2019). Faites vos jeux, tout va mieux ! *InterCDI* (280-281)

Vieille-Grisard, M-C. (2012). La culture, espace de liberté. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 35-36.

Walkowiak, C. (2012). Une option sur mesure. *Les Cahiers Pédagogiques* (496). p. 30-31.

❖ **Sites Internet :**

Académie de Paris. (2017). *Ateliers collaboratifs 2016-2017*. (Mai 2020). En ligne : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1457642/ateliers-collaboratifs-2016-2017

A.P.D.E.N., Association des professeurs documentalistes de l'éducation nationale. (s.d.). La profession en bref – Profession Prof-doc. En ligne :

<http://professionprofdoc.educapass.fr/prof-doc-kesako/>

Darnon, C. (2020). *Inégalités scolaires : des risques du confinement sur les plus vulnérables*.

En ligne : <https://theconversation.com/inegalites-scolaires-des-risques-du-confinement-sur-les-plus-vulnerables-135115>

École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB).

(2015). *Bibliothèque troisième lieu*. En ligne : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheque-troisieme-lieu>

Factuel de l'Université de Lorraine. (2020). *[Témoignage] Un film contre le harcèlement en ligne*. En ligne : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/14395>

Factuel de l'Université de Lorraine. (2020). *Inclusion sans exclusion : quand CPE et professeurs coopèrent*. En ligne : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/14433>

Frau-Meigs-D. (2020). *Pédagogie à distance : les enseignements du e-confinement*. En ligne :

<https://theconversation.com/pedagogie-a-distance-les-enseignements-du-e-confinement-137327>

IFÉ, Institut Français de l'Éducation. (2013). *Le décrochage scolaire, diversité des approches, diversité des dispositifs*. (Mai 2020). En ligne : <http://veille-et-analyses.ens->

lyon.fr/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=84&lang=fr (Version intégrale en PDF)

LDE, Ligue de l'enseignement. (2012). Comment lutter contre le décrochage scolaire ? (Mai 2020). En ligne :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi965rGj-TpAhVPwsQBHb6NC5IQFjABegQIBRAB&url=https%3A%2F%2Flaligue.org%2Fdownload%2Ftatter_decrochage_scolaire_dossier_dec2012.pdf&usg=AOvVaw0J885OizRSObNi1kElbgcJ

Meirieu, P. (2020). *L'école d'après... avec la pédagogie d'avant ?* Café Pédagogique (17 avril). En ligne :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/04/17042020Article637227058065674645.aspx>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (s.d.). *Lutte contre le décrochage scolaire*. En ligne : <https://eduscol.education.fr/pid23269/lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (s.d.). *Continuité pédagogique*. En ligne : <https://eduscol.education.fr/pid39543/continuite-pedagogique.html>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2013). *Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation*. (Février 2020). En ligne : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2015). *Repères, histoire et patrimoine : Les grands principes du système éducatifs*. (Mai 2015). En ligne : <http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2017). *Lutte contre le décrochage scolaire. Enjeux et objectifs de la lutte contre le décrochage en France et en Europe.* (Mai 2020). En ligne : <http://eduscol.education.fr/cid48490/enjeux-et-objectifs-de-la-lutte-contre-le-decrochage-en-france-et-en-europe.html#lien0>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2017). *Prévention du décrochage scolaire.* En ligne : <https://eduscol.education.fr/cid55119/prevention-du-decrochage-scolaire.html>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2018). *L'EMI et les programmes (cycle 4).* (Février 2018). En ligne : <https://eduscol.education.fr/cid98422/l-education-aux-medias-et-a-l-information-et-les-programmes-cycle-4.html>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2020). *Des initiatives innovantes contre le #décrochage dans les académies.* (Février 2020). En ligne : <https://www.education.gouv.fr/des-initiatives-innovantes-contre-le-decrochage-dans-les-academies-10652>

MENJ, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2020). *Nation apprenante : les cours Lumni.* En ligne : <https://eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni.html>

Morin, V. (2020). *Après le confinement, le défi de la lutte contre le décrochage scolaire.* (Mai 2020). En ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/11/deconfinement-le-defi-de-la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire_6039265_3224.html

Mulot, H. (2017). *Des tiers-lieux au CDI : effet de mode ou représentations communes ? Entretien avec Antoine Burret.* Docs pour docs. En ligne : <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?article602>

Piquemal, M. (2020). *École à la maison : « Je crains que certains enfants culpabilisent et que d'autres décrochent »*. Libération (23 mars). En ligne : https://www.liberation.fr/france/2020/03/23/je-crains-que-certains-enfants-culpabilisent-et-que-d-autres-decrochent_1782788

Réseau Canopé. (s.d.). Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information. Circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986. En ligne : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1980-1989/circulaire-n-86-123-du-13-mars-1986.html>

Sollic, F. (2012). *Décrochage scolaire, de quoi parle-t-on ?* En ligne : http://www.cafepedagogique.net/regionales/Pages/idf24_decrochagedequoiparleton.aspx

Taillard, P. (2014). *Faire entrer l'école dans l'ère du numérique*. In Académie de Paris. En ligne : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1015614/faire-entrer-l-ecole-dans-l-ere-du-numerique

Tellier, M. (2020). *La fracture numérique n'épargne pas les jeunes*. En ligne : https://www.franceculture.fr/numerique/la-fracture-numerique-nepargne-pas-les-jeunes?utm_medium=Social&utm_source=Facebook#Echobox=1590913097

Vrech, J-P. (2010). *Le professeur documentaliste et le conseiller principal d'éducation : un partenariat au service de la réussite des collégiens*. Réseau Canopé. En ligne : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/le-documentaliste-dans-letablissement-scolaire/cdi-et-vie-scolaire/memoire-de-stage.html>

Wikipédia, l'encyclopédie libre. (2020). *Éducation aux médias et à l'information*. En ligne : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ducation_aux_m%C3%A9dias_et_%C3%A0_l%27information (dernière modification le 10 février 2020)

Table des sigles

BEP : Besoins Éducatifs Particuliers

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

COP : Conseillère d'Orientation-Psychologue

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

DS : Décrochage Scolaire

EMI : Éducation aux Médias et à l'Information

EPLÉ : Établissement Public et Local d'Enseignement

E2C : École de la Seconde Chance

MENJ : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

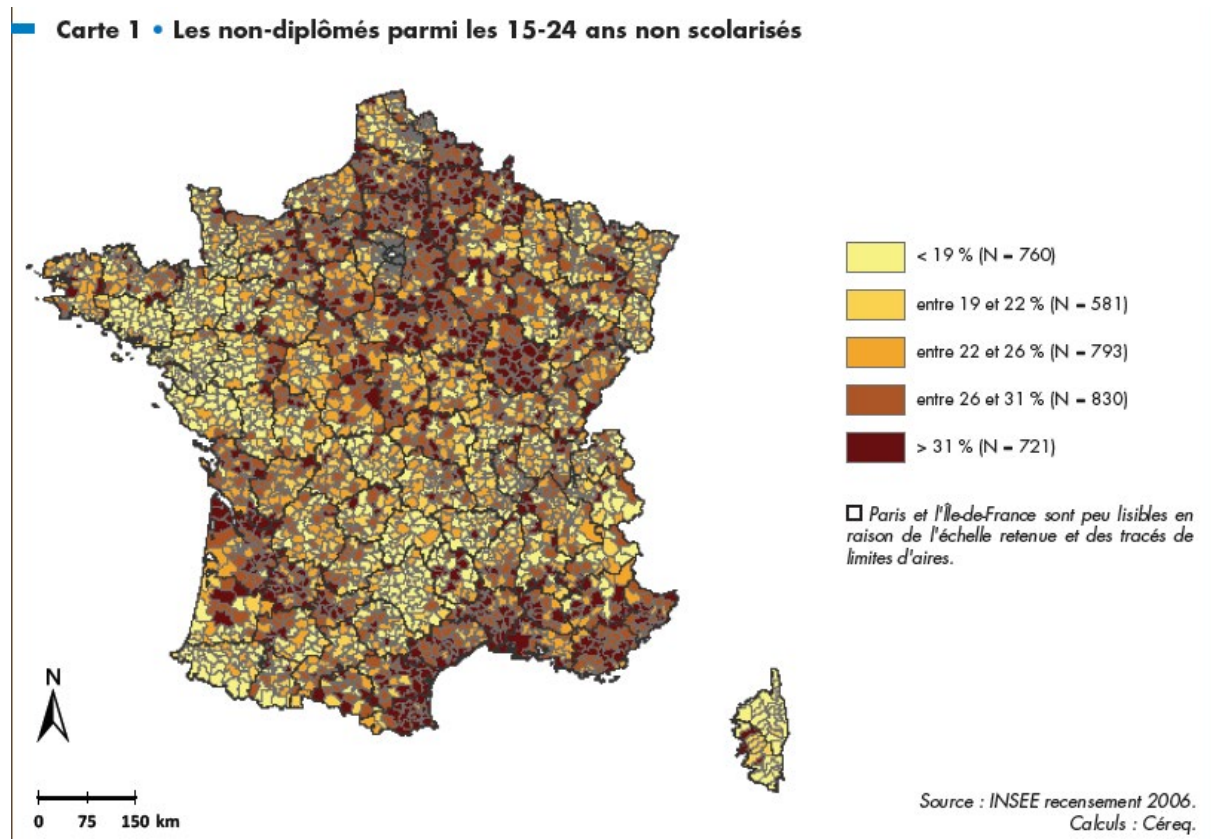
PsyEN : Psychologue de l'Éducation Nationale

S4C : Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Annexes

Annexe 1 : Carte représentant les non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés. On remarque que la majorité des points « supérieurs à 31% » se situe dans la région du Nord, de l'Île de France, et du Sud-Est.



Annexe 2 : Tableau présent dans l'article d'Abelmajid Arbouche « *Plus ou moins présents, plus ou moins visibles* » issu des *Cahiers Pédagogiques* n°496 de 2012, p.50. Il représente la typologie des élèves décrocheurs.

<u>Présents et visibles</u>	<u>Absents et invisibles</u>	<u>Présents et invisibles</u>
Exclus de cours	Formation initiale n'est plus adaptée	Discrets
Vie scolaire	Solution = CFA ?	Décrocheurs de l'intérieur (car ils sont présents malgré tout)
Création d'un atelier sur 140h (3 semaines) de sessions « d'accrochage scolaire » sur 3 axes essentiels	Atelier Alternative Alternance (entre 3 et 6 mois). Travail du projet professionnel et stages.	Ne posent pas de problèmes car ils sont discrets donc on ne leur prête que peu d'attention
Socialisation : citoyenneté, estime de soi Difficultés scolaires : français, maths... Projet professionnel : bilan personnel et professionnel	<u>Public</u> : 2 nd BAC Pro ou CAP	Mise en place de tutorat pour eux. Chronophage pour l'enseignant tuteur car cela nécessite de faire des exercices en plus
<u>Public</u> : 2 nd car encore hésitants sur leurs choix		Personnalisation du suivi
Peu concluant	Problème de financement	En cours